



2023/2116(INI)

16.1.2024

AMENDEMENTS

1 - 217

Projet de rapport
Dragoş Pîslaru
(PE757.055v01-00)

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: priorités sociales et en matière d'emploi pour 2024
((2023/2116(INI)))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la recommandation du Conseil du 27 novembre 2023 relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale,*

Or. en

Amendement 2

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport du Parlement européen sur la pauvreté des femmes en Europe (2021/2170(INI)),*

Or. en

Amendement 3

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la charte sociale européenne, visée dans le préambule du socle européen des droits sociaux,*

Or. en

Amendement 4

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la charte sociale européenne, visée dans le préambule du socle européen des droits sociaux,*

Or. en

Amendement 5

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel,

Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la recommandation du Conseil du 30 janvier 2023 relative à un revenu minimum adéquat pour garantir une inclusion active,*

Or. en

Amendement 6

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel,

Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu l'avis du Comité économique et social européen sur le thème «Protocole*

sur le progrès social» (2023/C 293/09),

Or. en

Amendement 7

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu la recommandation du Conseil du 30 janvier 2023 relative à un revenu minimum adéquat pour garantir une inclusion active,*

Or. en

Amendement 8

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Visa 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu l'avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil (COM(2023)0240 - C9-0150/2023 - 2023/0138(COD)),*

Or. en

Amendement 9

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Visa 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- **vu la recommandation du Conseil du 27 novembre 2023 relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale,**

Or. en

Amendement 10

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel,

Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Visa 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- **vu le rapport de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) intitulé «Écologiques, propres et soucieux de converger? Une analyse de convergence de la qualité de vie environnementale dans l'UE» (2023, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg),**

Or. en

Amendement 11

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel,

Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Visa 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- **vu le rapport d’Eurofound intitulé «Promouvoir la cohésion sociale et la convergence: Garantir l’accès des enfants aux services dans l’UE» (2023, Office des publications de l’Union européenne, Luxembourg),**

Or. en

Amendement 12

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Visa 10 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- **vu le rapport d’Eurofound intitulé «Mesures visant à remédier aux pénuries de main-d’œuvre: enseignements pour la politique future» (2023, Office des publications de l’Union européenne, Luxembourg),**

Or. en

Amendement 13

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Visa 10 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- **vu le rapport d’Eurofound intitulé «Qualité de l’emploi des travailleurs essentiels pendant la pandémie de COVID-19» (2023), issu de la série «Enquête européenne sur les conditions de travail» (Office des publications de l’Union européenne, Luxembourg),**

Amendement 14

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Visa 12 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport d’Eurofound intitulé «Gommer le clivage urbain-rural: remédier aux inégalités et donner aux communautés le pouvoir d’agir» (2023, Office des publications de l’Union européenne, Luxembourg),*

Or. en

Amendement 15

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Visa 10 nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport d’Eurofound intitulé «Paquet “Ajustement à l’objectif 55” sur le climat: incidence sur l’emploi dans l’UE à l’horizon 2030» (2023),*

Or. en

Amendement 16

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Visa 10 decies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport d’Eurofound intitulé «Intergenerational inequalities: How to close the gaps?» (2023),*

Or. en

Amendement 17

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

**Proposition de résolution
Visa 10 undecies (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport d’Eurofound intitulé «Le droit à la déconnexion: mise en œuvre et incidence au niveau de l’entreprise» (2023),*

Or. en

Amendement 18

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

**Proposition de résolution
Visa 10 duodecies (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport d’Eurofound intitulé «Implications sociétales de l’instabilité du marché du travail» (2023),*

Or. en

**Amendement 19
Dominique Bilde**

Proposition de résolution

Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu la déclaration informelle conjointe de l’Autriche, de la Bulgarie, du Danemark, de l’Estonie, de la Finlande, de l’Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, des Pays-Bas et de la Suède, rendue publique lors du sommet social de Porto en mai 2021 demandant de respecter «l’autonomie nationale en matière de politiques sociales»,*

Or. en

Amendement 20

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que, d’après les prévisions économiques de l’automne 2023 de la Commission, le marché du travail de l’Union a continué d’enregistrer de bons résultats au cours du premier semestre 2023, malgré le ralentissement de la croissance économique; que la croissance de l’emploi dans l’Union devrait s’établir à 1,0 % cette année, avec un fléchissement à 0,4 % tant en 2024 qu’en 2025; que le taux de chômage dans l’Union devrait rester globalement stable, à 6,0 % en 2023 et 2024 puis passer à 5,9 % en 2025;

Amendement

A. considérant que, d’après les prévisions économiques de l’automne 2023 de la Commission, le marché du travail de l’Union a continué d’enregistrer de bons résultats au cours du premier semestre 2023, malgré le ralentissement de la croissance économique *et les différences signalées entre les États membres et les régions, ainsi qu’entre les secteurs*; que la croissance de l’emploi dans l’Union devrait s’établir à 1,0 % cette année, avec un fléchissement à 0,4 % tant en 2024 qu’en 2025; que le taux de chômage dans l’Union devrait rester globalement stable, à 6,0 % en 2023 et 2024 puis passer à 5,9 % en 2025; *que les inégalités de genre sur le marché du travail restent monnaie courante et qu’elles se traduisent aussi bien par des différences dans l’accès à l’emploi que par des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes; que, malgré quelques améliorations récentes, les personnes*

handicapées sont toujours confrontées à des obstacles importants sur le marché du travail; que les jeunes continuent de faire face à des difficultés pour s'intégrer au marché du travail dans de nombreux États membres; que le chômage des jeunes reste presque trois fois plus élevé que celui de la population totale en âge de travailler dans l'Union; que le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale reste plus élevé pour les femmes, les jeunes adultes, les personnes ayant un faible niveau de diplôme et les chômeurs;

Or. en

Amendement 21
Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que, d'après les prévisions économiques de l'automne 2023 de la Commission, le marché du travail de l'Union a continué d'enregistrer de bons résultats au cours du premier semestre 2023, malgré le ralentissement de la croissance économique; que la croissance de l'emploi dans l'Union devrait s'établir à 1,0 % cette année, avec un fléchissement à 0,4 % tant en 2024 qu'en 2025; que le taux de chômage dans l'Union devrait rester globalement stable, à 6,0 % en 2023 et 2024 puis passer à 5,9 % en 2025;

Amendement

A. considérant que, d'après les prévisions économiques de l'automne 2023 de la Commission, le marché du travail de l'Union a continué d'enregistrer de bons résultats au cours du premier semestre 2023, malgré le ralentissement de la croissance économique; que la croissance de l'emploi dans l'Union devrait s'établir à 1,0 % cette année, avec un fléchissement à 0,4 % tant en 2024 qu'en 2025; que le taux de chômage dans l'Union devrait rester globalement stable, à 6,0 % en 2023 et 2024, ***ce qui constitue le taux le plus bas jamais enregistré pour l'Union***, puis passer à 5,9 % en 2025; ***que le taux d'endettement de l'Union devrait atteindre 83 %, ce qui est contraire aux critères du pacte de stabilité et de croissance;***

Or. en

Amendement 22
Dominique Bilde

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que des études récentes ont montré que les inégalités sociales, le chômage et l'immigration sont les principales préoccupations des citoyens de l'Union;

Or. en

Amendement 23
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que le Semestre européen comprend une procédure relative aux déséquilibres macroéconomiques et un pacte de stabilité et de croissance;

Or. en

Amendement 24
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

Amendement

B. considérant que l'examen annuel 2024 de la croissance durable souligne que, malgré les fortes hausses des salaires dans l'Union en 2022 et au début de 2023,

B. considérant que l'examen annuel 2024 de la croissance durable souligne que, malgré les fortes hausses des salaires dans l'Union en 2022 et au début de 2023,

celles-ci sont restées inférieures aux taux d'inflation élevés et se sont traduites par une réduction du pouvoir d'achat, ce qui affecte le plus les revenus les plus faibles; que les salaires réels dans l'Union ont diminué de 3,7 % en 2022, augmentant ainsi le risque de pauvreté des travailleurs; que les salaires réels devraient augmenter à partir de l'année prochaine en raison de la croissance continue des salaires nominaux et de la baisse de l'inflation;

celles-ci sont restées inférieures aux taux d'inflation élevés et se sont traduites par une réduction du pouvoir d'achat, ce qui affecte le plus les revenus les plus faibles; que, ***malgré des hausses sans précédent des salaires bruts minimaux légaux, ces fortes augmentations nominales n'ont pas entraîné de gains significatifs de pouvoir d'achat parmi les salariés percevant des salaires minimaux dans la majorité des États membres, ce qui confirme que, dans les pays où des salaires minimaux légaux sont appliqués, la garantie du pouvoir d'achat par la prise en compte du coût de la vie comme l'un des critères guidant leur fixation et leur mise à jour revêt une importance vitale dans un environnement inflationniste^{1 bis}***; que les salaires réels dans l'Union ont diminué de 3,7 % en 2022, augmentant ainsi le risque de ***pauvreté et de*** pauvreté des travailleurs; que les salaires réels devraient augmenter à partir de l'année prochaine en raison de la croissance continue des salaires nominaux et de la baisse de l'inflation; ***qu'à ce phénomène s'ajoute celui du logement adéquat et sûr devenant inabordable pour un grand nombre de personnes^{1 ter}***;

^{1 bis} Eurofound, «Salaires minimaux en 2023: examen annuel» (2023), *Minimum wages in the EU (Les salaires minimaux dans l'Union)*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg

^{1 ter} Eurofound, *Logements financièrement inaccessibles et inadéquats en Europe»* (2023) (europa.eu)

Or. en

Amendement 25
Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'examen annuel 2024 de la croissance durable souligne que, malgré les fortes hausses des salaires dans l'Union en 2022 et au début de 2023, celles-ci sont restées inférieures aux taux d'inflation élevés et se sont traduites par une réduction du pouvoir d'achat, ce qui affecte le plus les revenus les plus faibles; que les salaires réels dans l'Union ont diminué de 3,7 % en 2022, augmentant ainsi le risque de pauvreté des travailleurs; que les salaires réels devraient augmenter à partir de l'année prochaine en raison de la croissance continue des salaires nominaux et de la baisse de l'inflation;

Amendement

B. considérant que l'examen annuel 2024 de la croissance durable souligne que, malgré les fortes hausses des salaires dans l'Union en 2022 et au début de 2023, celles-ci sont restées inférieures aux taux d'inflation élevés et se sont traduites par une réduction du pouvoir d'achat, ce qui affecte le plus les revenus les plus faibles; que les salaires réels dans l'Union ont diminué de 3,7 % en 2022, augmentant ainsi le risque de pauvreté des travailleurs; que ***le risque de pauvreté des travailleurs est renforcé par d'autres facteurs tels que la composition de la famille, les parents isolés ou les familles nombreuses étant particulièrement touchés; que*** les salaires réels devraient augmenter à partir de l'année prochaine en raison de la croissance continue des salaires nominaux et de la baisse de l'inflation; ***que la dégradation de la situation socio-économique a été exacerbée par l'agression gratuite et injustifiée de l'Ukraine par la Russie;***

Or. en

Amendement 26

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'examen annuel 2024 de la croissance durable souligne que, malgré les fortes hausses des salaires dans l'Union en 2022 et au début de 2023, celles-ci sont restées inférieures aux taux d'inflation élevés et se sont traduites par une réduction du pouvoir d'achat, ce qui affecte le plus les revenus les plus faibles;

Amendement

B. considérant que l'examen annuel 2024 de la croissance durable souligne que, malgré les fortes hausses des salaires dans l'Union en 2022 et au début de 2023, celles-ci sont restées inférieures aux taux d'inflation élevés et se sont traduites par une réduction du pouvoir d'achat, ce qui affecte le plus les revenus les plus faibles;

que les salaires réels dans l'Union ont diminué de 3,7 % en 2022, augmentant ainsi le risque de pauvreté des travailleurs; que les salaires réels devraient augmenter à partir de l'année prochaine en raison de la croissance continue des salaires nominaux et de la baisse de l'inflation;

que les salaires réels dans l'Union ont diminué de 3,7 % en 2022, augmentant ainsi le risque de pauvreté des travailleurs; que les salaires réels devraient augmenter à partir de l'année prochaine en raison de la croissance continue des salaires nominaux et de la baisse de l'inflation; ***que, dans ce contexte, un dialogue social fort et des négociations collectives efficaces, conformément aux pratiques nationales, sont essentiels pour parvenir à une croissance globale des salaires qui soutienne le pouvoir d'achat, notamment des bas et moyens salaires;***

Or. en

Amendement 27

Livia Járóka

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'examen annuel 2024 de la croissance durable souligne que, malgré les fortes hausses des salaires dans l'Union en 2022 et au début de 2023, celles-ci sont restées inférieures aux taux d'inflation élevés et se sont traduites par une réduction du pouvoir d'achat, ce qui affecte le plus les revenus les plus faibles; que les salaires réels dans l'Union ont diminué de 3,7 % en 2022, augmentant ainsi le risque de pauvreté des travailleurs; que les salaires réels devraient augmenter à partir de l'année prochaine en raison de la croissance continue des salaires nominaux et de la baisse de l'inflation;

Amendement

B. considérant que l'examen annuel 2024 de la croissance durable souligne que, malgré les fortes hausses des salaires dans l'Union en 2022 et au début de 2023, celles-ci sont restées inférieures aux taux d'inflation élevés et se sont traduites par une réduction du pouvoir d'achat, ce qui affecte le plus les revenus les plus faibles; que les salaires réels dans l'Union ont diminué de 3,7 % en 2022, augmentant ainsi le risque de pauvreté des travailleurs; que ***ces circonstances concernent particulièrement les groupes déjà vulnérables, qui vivent dans la pauvreté et l'isolement social en raison, entre autres, d'un faible niveau de diplôme et de divers désavantages en matière de logement et d'emploi;*** que les salaires réels devraient augmenter à partir de l'année prochaine en raison de la croissance continue des salaires nominaux et de la baisse de

l'inflation;

Or. en

Amendement 28

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'examen annuel 2024 de la croissance durable souligne que, malgré les fortes hausses des salaires dans l'Union en 2022 et au début de 2023, celles-ci sont restées inférieures aux taux d'inflation élevés et se sont traduites par une réduction du pouvoir d'achat, ce qui affecte le plus les revenus les plus faibles; que les salaires réels dans l'Union ont diminué de 3,7 % en 2022, augmentant ainsi le risque de pauvreté des travailleurs; que les salaires réels devraient augmenter à partir de l'année prochaine en raison de la croissance continue des salaires nominaux et de la baisse de l'inflation;

Amendement

B. considérant que l'examen annuel 2024 de la croissance durable souligne que, malgré les fortes hausses des salaires dans l'Union en 2022 et au début de 2023, celles-ci sont restées inférieures aux taux d'inflation élevés et se sont traduites par une réduction du pouvoir d'achat, ce qui affecte le plus les revenus les plus faibles; que les salaires réels dans l'Union ont diminué de 3,7 % en 2022, augmentant ainsi le risque de pauvreté des travailleurs; que les salaires réels devraient augmenter à partir de l'année prochaine en raison de la croissance continue des salaires nominaux et de la baisse de l'inflation, ***malgré des écarts entre les pays;***

Or. en

Amendement 29

Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant les défis persistants du coût de la vie dans tous les États membres de l'Union, où près de la moitié de la population rencontre des difficultés à subvenir à ses dépenses; que la guerre

d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a exacerbé les inégalités existantes au sein de l'Union, déclenchant des crises humanitaires, énergétiques et économiques; que nous constatons les effets néfastes des grands écarts de revenus tant sur la croissance économique que sur l'unité sociale; que l'Union est toujours confrontée à une envolée du coût de la vie et à une hausse de l'inflation, largement imputables à la flambée des prix de l'énergie, des carburants, des denrées alimentaires et des produits de première nécessité, ce qui plonge l'Europe tout entière dans une crise économique et sociale;

Or. en

Amendement 30

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginell, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que la consolidation budgétaire ne peut être équitable et durable que si les effets distributifs des réaffectations des dépenses ou des transferts de revenus sont bien calibrés et contribuent à réduire les inégalités sociales, économiques et régionales;

Or. en

Amendement 31

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

B bis. considérant que les prix de l'énergie dans l'Union restent élevés en moyenne par rapport aux niveaux d'avant la crise et au reste du monde, ce qui met en péril la stabilité socio-économique au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 32

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les prévisions économiques de l'automne 2023 de la Commission soulignent que l'incertitude et les risques de dégradation des perspectives économiques ont augmenté au cours des derniers mois et que la transmission du resserrement monétaire pourrait peser sur l'activité économique plus longtemps et plus lourdement qu'anticipé par ces prévisions économiques, étant donné que l'ajustement des finances des entreprises, des ménages et des gouvernements à l'environnement de taux d'intérêt élevés pourrait s'avérer plus difficile que prévu;

Amendement

C. considérant que les prévisions économiques de l'automne 2023 de la Commission soulignent que l'incertitude et les risques de dégradation des perspectives économiques ont augmenté au cours des derniers mois et que la transmission du resserrement monétaire pourrait peser sur l'activité économique plus longtemps et plus lourdement qu'anticipé par ces prévisions économiques, étant donné que l'ajustement des finances des entreprises, des ménages et des gouvernements à l'environnement de taux d'intérêt élevés pourrait s'avérer plus difficile que prévu; ***que les ménages ayant contracté des prêts hypothécaires à taux variable sont déjà confrontés à une augmentation des coûts^{1 quater}; qu'il subsiste de nombreuses lacunes dans l'accès aux indemnités de chômage (et aux régimes de revenu minimum), notamment parmi les travailleurs indépendants et les travailleurs sous contrat atypique, ou les groupes de personnes plus jeunes, 61 % des chômeurs ne recevant aucune indemnité ou aide dans l'Union en 2022^{1 quinquies};***

*1 quater Eurofound, Logements
financièrement inaccessibles et
inadéquats en Europe (2023) (europa.eu).*

*1 quinquies Eurofound, Social protection
2.0 - Unemployment and minimum
income schemes (Protection sociale 2.0:
chômage et revenu minimum, à venir en
2024) (europa.eu).*

Or. en

Amendement 33

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les prévisions économiques de l'automne 2023 de la Commission soulignent que l'incertitude et les risques de dégradation des perspectives économiques ont augmenté au cours des derniers mois et que la transmission du resserrement monétaire pourrait peser sur l'activité économique plus longtemps et plus lourdement qu'anticipé par ces prévisions économiques, étant donné que l'ajustement des finances des entreprises, des ménages et des gouvernements à l'environnement de taux d'intérêt élevés pourrait s'avérer plus difficile que prévu;

Amendement

C. considérant que les prévisions économiques de l'automne 2023 de la Commission soulignent que l'incertitude et les risques de dégradation des perspectives économiques ont augmenté au cours des derniers mois ***en raison de la guerre d'agression prolongée menée par la Russie contre l'Ukraine et des conséquences régionales plus larges des attaques terroristes brutales du Hamas contre Israël*** et que la transmission du resserrement monétaire pourrait peser sur l'activité économique plus longtemps et plus lourdement qu'anticipé par ces prévisions économiques, étant donné que l'ajustement des finances des entreprises, des ménages et des gouvernements à l'environnement de taux d'intérêt élevés pourrait s'avérer plus difficile que prévu;

Or. en

Amendement 34

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que le changement climatique, le réchauffement de la planète et la perte de biodiversité s'accroissent de manière exponentielle et que les conséquences du dérèglement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes sont ressenties plus intensément et plus fréquemment qu'auparavant par les citoyens et les travailleurs de l'Union; que les objectifs de décarbonation à l'horizon 2030 ont été revus à la hausse afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050; que les efforts accrus d'atténuation et d'adaptation nécessiteraient la transformation profonde des économies et des marchés du travail européens et nationaux;

Or. en

Amendement 35
Dominique Bilde

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que les initiatives de l'Union visant à se débarrasser de l'énergie nucléaire, qui permet de produire une énergie à faible teneur en carbone à un coût imbattable, envoient un mauvais signal à l'industrie et mettent gravement en péril notre souveraineté énergétique en augmentant considérablement notre dépendance à l'égard de sources d'approvisionnement en provenance de pays tiers;

Or. en

Amendement 36
Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que les transitions numérique et écologique pourraient avoir une incidence significative sur l'environnement et les personnes touchées, mais aussi sur l'économie, y compris sur le marché du travail;

Amendement

D. considérant que les transitions numérique et écologique pourraient avoir une incidence significative sur l'environnement et les personnes touchées, mais aussi sur l'économie, y compris sur le marché du travail; ***que, selon l'OCDE, au total, 26,7 % de la main-d'œuvre des pays membres occupaient des emplois présentant un risque élevé d'automatisation en 2019; que le dialogue social et la négociation collective sont essentiels dans ce contexte pour garantir une approche participative de la gestion des changements dus aux évolutions technologiques, en répondant aux éventuelles inquiétudes, tout en favorisant l'adaptation des travailleurs (y compris par l'apport de compétences); qu'un effort supplémentaire important est nécessaire pour améliorer les compétences numériques de la population, en particulier pour les personnes peu qualifiées, les personnes âgées et les ressortissants de pays non membres de l'Union; que la numérisation, la robotisation, l'automatisation et l'intelligence artificielle doivent bénéficier aux travailleurs et à la société en améliorant les conditions de travail et la qualité de vie, en assurant un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en créant de meilleures perspectives d'emploi et en contribuant à la convergence socio-économique; que les travailleurs et leurs syndicats joueront un rôle essentiel dans l'anticipation et la gestion des risques découlant de ces défis;***

Amendement 37

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. *considérant* que les transitions numérique et écologique pourraient avoir une incidence significative sur l'environnement et les personnes touchées, mais aussi sur l'économie, y compris sur le marché du travail;

Amendement

D. *considérant que la double transition écologique et numérique pourrait donner lieu à une nouvelle série d'écart régionaux si elle n'est pas abordée convenablement; que les transitions numérique et écologique pourraient avoir une incidence significative sur l'environnement et les personnes touchées, mais aussi sur l'économie, y compris sur le marché du travail, les inégalités et les différentes possibilités; que la transition écologique se traduira par un large essor des activités économiques liées aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et à l'économie circulaire ainsi que par la transformation d'autres activités économiques qui peuvent être touchées négativement si la dimension socio-économique n'est pas prise en compte comme il se doit et si les investissements nécessaires ne sont pas suffisamment et correctement conçus; que les conséquences de la transition écologique seront réparties de manière inégale dans l'Union européenne et entre ses territoires; que le fonds de relance «Next Generation EU» a porté sur les transitions verte et numérique, visant principalement les secteurs et les professions à prédominance masculine;*

Amendement 38

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que *les transitions numérique et écologique pourraient avoir une incidence significative sur l'environnement et les personnes touchées, mais aussi sur l'économie, y compris sur le marché du travail;*

Amendement

D. considérant que, *pour être juste, la transition devrait être socialement juste et inclusive et saisir l'occasion de créer des emplois de qualité, de lutter contre les discriminations au travail, de protéger les droits des travailleurs et d'améliorer les normes de travail; que les politiques de transition juste devraient être axées en premier lieu sur les communautés les plus touchées et les groupes les plus vulnérables, tout en offrant des possibilités de formation, de reconversion professionnelle et de renforcement des compétences, ainsi que des possibilités de rester sur leur propre territoire afin d'éviter la fuite des cerveaux au sein du marché unique; qu'une perspective territoriale et une perspective de genre sont indispensables à une véritable transition juste;*

Or. en

Amendement 39

Livia Járóka

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que les transitions numérique et écologique pourraient avoir une incidence significative sur l'environnement et les personnes touchées, mais aussi sur l'économie, y compris sur le marché du travail;

Amendement

D. considérant que les transitions numérique et écologique pourraient avoir une incidence significative sur l'environnement et les personnes touchées, mais aussi sur l'économie, y compris sur le marché du travail; *qu'il est primordial de garantir une transition verte inclusive et*

juste qui ne se résume pas à l'organisation de formations et à l'acquisition de nouvelles compétences, mais qui devrait également viser des emplois décents et des compétences pour tous les citoyens de l'Union, la cohérence des politiques publiques et l'investissement dans la création d'emplois;

Or. en

Amendement 40

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que les transitions numérique et écologique *pourraient avoir une incidence significative sur l'environnement et les personnes touchées, mais aussi* sur l'économie, y compris sur le marché du travail;

Amendement

D. considérant que les transitions numérique et écologique, *si organisées correctement et suffisamment soutenues, favoriseront considérablement la croissance de certaines activités économiques, tout en transformant d'autres, ainsi que leur potentiel de croissance durable; qu'une réponse politique globale et ambitieuse au niveau de l'Union est essentielle pour réduire au minimum les effets négatifs sur la société, l'économie et le marché du travail, tout en exploitant au maximum le potentiel des emplois de qualité dans le cadre de la double transition écologique et numérique;*

Or. en

Amendement 41

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que les transitions numérique et écologique ***pourraient avoir*** une incidence significative sur l'environnement ***et les personnes touchées***, mais aussi sur l'économie, y compris sur le marché du travail;

Amendement

D. considérant que les transitions numérique et écologique ***ont*** une incidence significative sur ***les personnes, les entreprises***, l'environnement, mais aussi sur l'économie, y compris sur le marché du travail; ***que la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe requiert d'importants investissements qui entraînent une augmentation générale des prix dans l'ensemble de l'Union et réduisent donc le pouvoir d'achat de ses citoyens, en frappant plus particulièrement les revenus les plus faibles;***

Or. en

Amendement 42
Dominique Bilde

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que les transitions numérique et écologique pourraient avoir une incidence significative sur l'environnement et les personnes touchées, mais aussi sur l'économie, y compris sur le marché du travail;

Amendement

D. considérant que les transitions numérique et écologique pourraient avoir une incidence significative sur l'environnement et les personnes touchées, mais aussi sur l'économie, y compris sur le marché du travail; ***que les décisions prises au nom de la transition auront des effets négatifs sur les économies, comme la décision d'interdire le moteur à combustion d'ici 2035;***

Or. en

Amendement 43
Dominique Bilde

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que les politiques et la législation de l'Union en matière de climat frappent de manière disproportionnée les populations pauvres et les plus vulnérables; que l'extension du système d'échange de quotas d'émission (SEQE de l'UE) aux secteurs du bâtiment et du transport fera basculer des millions d'Européens supplémentaires dans la précarité énergétique;

Or. en

Amendement 44

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que les travaux de recherche menés par Eurofound montrent que le paquet législatif de l'Union sur le climat «Ajustement à l'objectif 55» devrait conduire à une création nette de 204 000 emplois dans l'Union au cours de la période 2019-2030;

Or. en

Amendement 45

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D ter. considérant que les travaux de

recherche d'Eurofound montrent que les contrats à durée déterminée et la précarité de l'emploi sont associés à une moindre confiance dans les autres et à une perception dégradée de l'équité; que les travailleurs sous contrat à durée déterminée et les travailleurs sans contrat formel sont moins satisfaits du fonctionnement de la démocratie dans leur pays, tout comme les personnes confrontées à la précarité de l'emploi;

Or. en

Amendement 46
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire doit soutenir la politique monétaire dans la réduction de l'inflation et préserver la viabilité budgétaire, tout en ménageant une marge de manœuvre suffisante pour des investissements supplémentaires, **y compris dans les infrastructures et les services sociaux et un soutien** à la croissance à long terme;

Amendement

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire doit soutenir la politique monétaire dans la réduction de l'inflation et préserver la viabilité budgétaire, tout en ménageant une marge de manœuvre suffisante pour des investissements supplémentaires **et en soutenant** la croissance à long terme, **reconnaissant l'importance de concentrer et de coordonner le cycle de gouvernance pour éviter de le surcharger avec un trop grand nombre de questions diverses, ce qui permet de rester centré sur les domaines essentiels de la politique économique et sociale; qu'il est essentiel de donner la priorité à une gestion budgétaire responsable et de veiller à ce que des décisions financières prudentes soient prises pour préserver la santé budgétaire de l'économie, renforçant ainsi sa résistance aux incertitudes et soutenant la**

prospérité à long terme;

Or. en

Amendement 47

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire doit soutenir la politique monétaire ***dans la réduction de l'inflation et préserver la viabilité budgétaire, tout*** en ménageant une marge de manœuvre suffisante pour des investissements supplémentaires, y compris dans les infrastructures et les services sociaux et un soutien à la croissance à long terme;

Amendement

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire doit soutenir la politique monétaire en ménageant une marge de manœuvre suffisante pour des investissements supplémentaires, y compris dans les infrastructures et les services sociaux et un soutien à la croissance à long terme; ***que la coordination des politiques économiques devrait tendre à la mise en œuvre des objectifs du socle européen des droits sociaux et des objectifs de développement durable afin de progresser dans le sens d'une plus grande inclusion et d'une plus grande résilience; que la marge de manœuvre nécessaire aux investissements sociaux essentiels pour mettre en œuvre les principes du socle européen des droits sociaux ainsi que pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté devrait toujours être assurée par les États membres dans le cadre de leurs ajustements budgétaires ciblés;***

Or. en

Amendement 48

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire doit soutenir la politique monétaire dans la réduction de l'inflation et préserver la viabilité budgétaire, tout en ménageant une marge de manœuvre suffisante pour des investissements supplémentaires, y compris dans les infrastructures et les services sociaux et un soutien à la croissance à long terme;

Amendement

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire doit soutenir la politique monétaire dans la réduction de l'inflation et préserver la viabilité budgétaire, tout en ménageant une marge de manœuvre suffisante pour des investissements supplémentaires, y compris dans **la protection**, les infrastructures et les services sociaux et un soutien à la croissance à long terme, **et en renforçant la légitimité de la démocratie en réduisant le poids de l'analyse de la viabilité de la dette et en incluant les tentatives de réforme dans la prise de décision**;

Or. en

Amendement 49
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire doit soutenir la politique monétaire **dans la réduction de l'inflation et préserver la viabilité budgétaire, tout en ménageant une marge de manœuvre suffisante pour des investissements supplémentaires, y compris dans les infrastructures et les services sociaux et un soutien à la croissance à long terme**;

Amendement

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire doit soutenir la politique monétaire **afin de dynamiser** la croissance;

Or. en

Amendement 50

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire doit soutenir la politique monétaire dans la réduction de l'inflation et préserver la viabilité budgétaire, tout en ménageant une marge de manœuvre suffisante pour des investissements supplémentaires, y compris dans les infrastructures et les services sociaux et un soutien à la croissance **à** long terme;

Amendement

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire **des États membres** doit soutenir la politique monétaire dans la réduction de l'inflation **et de la dette publique** et préserver la viabilité budgétaire, tout en ménageant une marge de manœuvre suffisante pour des investissements supplémentaires, y compris dans **la protection sociale**, les infrastructures et les services sociaux **de qualité** et un soutien à la croissance **économique et au renforcement de la compétitivité et de la résilience sur le** long terme;

Or. en

Amendement 51

Livia Járóka

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire doit soutenir la politique monétaire dans la réduction de l'inflation et préserver la viabilité budgétaire, tout en ménageant une marge de manœuvre suffisante pour des investissements supplémentaires, y compris dans les

Amendement

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire doit soutenir la politique monétaire dans la réduction de l'inflation et préserver la viabilité budgétaire, tout en ménageant une marge de manœuvre suffisante pour des investissements supplémentaires, y compris dans les

infrastructures et les services sociaux et un soutien à la croissance à long terme;

infrastructures et les services sociaux et un soutien à la croissance à long terme, **à la promotion des politiques d'inclusion et au dialogue social qui s'y rattache**;

Or. en

Amendement 52

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire doit **soutenir la politique monétaire dans la réduction de l'inflation et préserver la viabilité budgétaire, tout en ménageant** une marge de manœuvre suffisante pour des investissements supplémentaires, y compris dans les infrastructures et les services sociaux et un soutien à la croissance à long terme;

Amendement

E. considérant qu'en ce qui concerne la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, qui expire à la fin de l'année 2023, la politique budgétaire doit **ménager** une marge de manœuvre suffisante pour des investissements supplémentaires, y compris dans **la protection**, les infrastructures et les services sociaux, **de même que dans les investissements verts**, et un soutien à la croissance **inclusive** à long terme;

Or. en

Amendement 53

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le rapport conjoint sur l'emploi pour 2024 fournit une première évaluation de l'état d'avancement des États membres en ce qui concerne les trois grands objectifs pour 2030 et indique: des progrès satisfaisants dans la réalisation

Amendement

F. considérant que le rapport conjoint sur l'emploi pour 2024 fournit une première évaluation de l'état d'avancement des États membres en ce qui concerne les trois grands objectifs pour 2030 et indique: des progrès satisfaisants dans la réalisation

de l'objectif en matière d'emploi, avec un taux d'emploi de 74,6 %, mais avec des différences significatives **en fonction du sexe et de l'âge**; des progrès accomplis par la majorité des États membres sur la voie de la réalisation de leurs objectifs nationaux de réduction de la pauvreté, mais des évolutions dans la direction opposée par d'autres; la nécessité de réaliser des progrès significatifs pour atteindre le grand objectif de l'Union consistant à ce que 60 % des adultes suivent un apprentissage chaque année dans l'Union d'ici à 2030, contre un faible niveau de 37,4 % en 2016;

de l'objectif en matière d'emploi, avec un taux d'emploi de 74,6 %, mais avec des différences significatives **entre les États membres et entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les différents groupes d'âge**; des progrès accomplis par la majorité des États membres sur la voie de la réalisation de leurs objectifs nationaux de réduction de la pauvreté, mais des évolutions dans la direction opposée par d'autres; la nécessité de réaliser des progrès significatifs pour atteindre le grand objectif de l'Union consistant à ce que 60 % des adultes suivent un apprentissage chaque année dans l'Union d'ici à 2030, contre un faible niveau de 37,4 % en 2016;

Or. en

Amendement 54 **Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi**

Proposition de résolution **Considérant F**

Proposition de résolution

F. considérant que le rapport conjoint sur l'emploi pour 2024 fournit une première évaluation de l'état d'avancement des États membres en ce qui concerne les trois grands objectifs pour 2030 et indique: des progrès satisfaisants dans la réalisation de l'objectif en matière d'emploi, avec un taux d'emploi de 74,6 %, mais avec des différences significatives en fonction du sexe et de l'âge; des progrès accomplis par la majorité des États membres sur la voie de la réalisation de leurs objectifs nationaux de réduction de la pauvreté, mais des évolutions dans la direction opposée par d'autres; la nécessité de réaliser des progrès significatifs pour atteindre le grand objectif de l'Union consistant à ce que 60 % des adultes suivent un apprentissage chaque année dans l'Union d'ici à 2030,

Amendement

F. considérant que le rapport conjoint sur l'emploi pour 2024 fournit une première évaluation de l'état d'avancement des États membres en ce qui concerne les trois grands objectifs pour 2030 et indique: des progrès satisfaisants dans la réalisation de l'objectif en matière d'emploi, avec un taux d'emploi de 74,6 %, mais avec des différences significatives en fonction **de la stabilité de l'emploi, de la qualité des conditions de travail**, du sexe et de l'âge; des progrès accomplis par la majorité des États membres sur la voie de la réalisation de leurs objectifs nationaux de réduction de la pauvreté, mais des évolutions dans la direction opposée par d'autres; la nécessité de réaliser des progrès significatifs pour atteindre le grand objectif de l'Union consistant à ce que 60 % des adultes suivent un apprentissage chaque année

contre un faible niveau de 37,4 % en 2016;

dans l'Union d'ici à 2030, contre un faible niveau de 37,4 % en 2016;

Or. en

Amendement 55

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le rapport conjoint sur l'emploi pour 2024 fournit une première évaluation de l'état d'avancement des États membres en ce qui concerne les trois grands objectifs pour 2030 et indique: des progrès satisfaisants dans la réalisation de l'objectif en matière d'emploi, avec un taux d'emploi de 74,6 %, mais avec des différences significatives en fonction du sexe *et* de l'âge; des progrès accomplis par la majorité des États membres sur la voie de la réalisation de leurs objectifs nationaux de réduction de la pauvreté, mais des évolutions dans la direction opposée par d'autres; la nécessité de réaliser des progrès significatifs pour atteindre le grand objectif de l'Union consistant à ce que 60 % des adultes suivent un apprentissage chaque année dans l'Union d'ici à 2030, contre un faible niveau de 37,4 % en 2016;

Amendement

F. considérant que le rapport conjoint sur l'emploi pour 2024 fournit une première évaluation de l'état d'avancement des États membres en ce qui concerne les trois grands objectifs pour 2030 et indique: des progrès satisfaisants dans la réalisation de l'objectif en matière d'emploi, avec un taux d'emploi de 74,6 %, mais avec des différences significatives en fonction du sexe, de l'âge, *des États membres et des régions*; des progrès accomplis par la majorité des États membres sur la voie de la réalisation de leurs objectifs nationaux de réduction de la pauvreté, mais des évolutions dans la direction opposée par d'autres; la nécessité de réaliser des progrès significatifs pour atteindre le grand objectif de l'Union consistant à ce que 60 % des adultes suivent un apprentissage chaque année dans l'Union d'ici à 2030, contre un faible niveau de 37,4 % en 2016;

Or. en

Amendement 56

Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le rapport conjoint sur l'emploi pour 2024 fournit une première évaluation de l'état d'avancement des États membres en ce qui concerne les trois grands objectifs pour 2030 et indique: des progrès satisfaisants dans la réalisation de l'objectif en matière d'emploi, avec un taux d'emploi de 74,6 %, mais avec des différences significatives en fonction du sexe et de l'âge; des progrès accomplis par la majorité des États membres sur la voie de la réalisation de leurs objectifs nationaux de réduction de la pauvreté, mais des évolutions dans la direction opposée par d'autres; la nécessité de réaliser des progrès significatifs pour atteindre le grand objectif de l'Union consistant à ce que 60 % des adultes suivent un apprentissage chaque année dans l'Union d'ici à 2030, contre un faible niveau de 37,4 % en 2016;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. en

Amendement 57

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que plus de 3 300 accidents mortels et près de 3 millions d'accidents non mortels ont encore eu lieu dans l'EU-27 en 2021; que plus de 200 000 travailleurs meurent chaque année de maladies liées au travail; que, ces données ne tenant pas compte de tous les accidents survenant dans le cadre du travail informel, il est raisonnable de penser que les chiffres réels sont vraisemblablement nettement plus élevés que les chiffres officiels; qu'en 2017, selon les données d'Eurofound, 20 % des emplois en

Europe étaient de qualité médiocre et qu'ils exposaient la santé physique ou mentale des travailleurs à un risque accru; que 14 % des travailleurs ont été exposés à un niveau élevé de risques psychosociaux; que 23 % des travailleurs européens estiment que leur sécurité ou leur santé est menacée du fait de leur travail;

Or. en

Amendement 58
Dominique Bilde

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que la pénurie de main-d'œuvre s'aggrave en raison des bas salaires et de la faible attractivité de certaines professions, et que les tendances démographiques font que près de 7 millions d'emplois devront être pourvus dans l'ensemble de l'Union d'ici 2030;

Or. en

Amendement 59
Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

Amendement

G. considérant que l'inclusion d'un cadre de convergence sociale dans le Semestre européen devrait favoriser une convergence sociale ascendante et améliorer l'évaluation et le suivi de l'évolution de l'emploi et de la situation

G. considérant que l'inclusion d'un cadre de convergence sociale dans le Semestre européen devrait favoriser une convergence sociale ascendante et améliorer l'évaluation et le suivi de l'évolution de l'emploi et de la situation

sociale dans les États membres et dans l'Union *en recensant les* risques en matière de convergence vers le haut pour les États membres dans le rapport conjoint sur l'emploi fondé sur les indicateurs clés du tableau de bord social et *grâce* à la publication par la Commission des rapports sur la convergence sociale pour les États membres considérés comme exposés à des risques en matière de convergence sociale ascendante;

sociale dans les États membres et dans l'Union , *en écartant les visions à court terme au détriment des intérêts à long terme, grâce au recensement des* risques en matière de convergence vers le haut pour les États membres dans le rapport conjoint sur l'emploi fondé sur les indicateurs clés du tableau de bord social et à la publication par la Commission des rapports sur la convergence sociale pour les États membres considérés comme exposés à des risques en matière de convergence sociale ascendante; *que l'analyse de convergence d'Eurofound montre que les populations menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale sont plus touchées par les ralentissements économiques et sont plus vulnérables aux crises énergétiques et aux logements inadéquats; que les recherches menées par Eurofound pour suivre les progrès de la garantie pour l'enfance montrent que les enfants vivant dans des zones rurales et menacés de pauvreté sont plus susceptibles de connaître des difficultés scolaires et d'abandonner prématurément leurs études;*

Or. en

Amendement 60
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'inclusion d'un cadre *de convergence sociale* dans le Semestre européen devrait favoriser une convergence sociale ascendante et améliorer *l'évaluation et le suivi de* l'évolution de l'emploi et de la situation sociale dans les États membres et dans l'Union *en recensant les risques en matière de* convergence vers le haut pour

Amendement

G. considérant que l'inclusion d'un cadre *pour la croissance* dans le Semestre européen devrait favoriser une convergence sociale ascendante et améliorer *la situation et les tendances relatives à* l'évolution de l'emploi et de la situation sociale dans les États membres et dans l'Union *en créant des possibilités de* convergence vers le haut pour les États

les États membres *dans le rapport conjoint sur l'emploi fondé sur les indicateurs clés du tableau de bord social et grâce à la publication par la Commission des rapports sur la convergence sociale pour les États membres considérés comme exposés à des risques en matière de convergence sociale ascendante*;

membres *dont on a constaté qu'ils s'écartaient des objectifs de progrès*;

Or. en

Amendement 61

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'inclusion d'un cadre de convergence sociale dans **le** Semestre européen devrait favoriser une convergence sociale ascendante et améliorer l'évaluation et le suivi de l'évolution de l'emploi et de la situation sociale dans les États membres et dans l'Union en recensant les risques en matière de convergence vers le haut pour les États membres dans le rapport conjoint sur l'emploi fondé sur les indicateurs clés du tableau de bord social et grâce à la publication par la Commission des rapports sur la convergence sociale pour les États membres considérés comme exposés à des risques en matière de convergence sociale ascendante;

Amendement

G. considérant que l'inclusion d'un cadre de convergence sociale dans **un** Semestre européen **profondément remanié et plus démocratique** devrait favoriser une convergence sociale ascendante et améliorer l'évaluation et le suivi de l'évolution de l'emploi et de la situation sociale dans les États membres et dans l'Union en recensant les risques en matière de convergence vers le haut pour les États membres dans le rapport conjoint sur l'emploi fondé sur les indicateurs clés du tableau de bord social et grâce à la publication par la Commission des rapports sur la convergence sociale pour les États membres considérés comme exposés à des risques en matière de convergence sociale ascendante;

Or. en

Amendement 62

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'inclusion d'un cadre de convergence sociale dans le Semestre européen devrait favoriser une convergence sociale ascendante et améliorer l'évaluation et le suivi de l'évolution de l'emploi et de la situation sociale dans les États membres et dans l'Union en recensant les risques en matière de convergence vers le haut pour les États membres dans le rapport conjoint sur l'emploi *fondé sur les indicateurs clés du tableau de bord social et* grâce à la publication par la Commission des rapports sur la convergence sociale pour les États membres considérés comme exposés à des risques en matière de convergence sociale ascendante;

Amendement

G. considérant que l'inclusion d'un cadre de convergence sociale dans le Semestre européen devrait favoriser une convergence sociale ascendante et améliorer l'évaluation et le suivi de l'évolution de l'emploi et de la situation sociale dans les États membres et dans l'Union en recensant les risques en matière de convergence vers le haut pour les États membres dans le rapport conjoint sur l'emploi grâce à la publication par la Commission des rapports sur la convergence sociale pour les États membres considérés comme exposés à des risques en matière de convergence sociale ascendante;

Or. en

Amendement 63

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'inclusion d'un cadre de convergence sociale dans le Semestre européen devrait favoriser une convergence sociale ascendante et améliorer l'évaluation et le suivi de l'évolution de l'emploi et de la situation sociale dans les États membres et dans l'Union en recensant les risques en matière de convergence vers le haut pour les États membres dans le rapport conjoint sur l'emploi fondé sur les indicateurs clés du tableau de bord social et grâce à la publication par la Commission des rapports sur la convergence sociale pour les États membres considérés comme exposés à des

Amendement

G. considérant que l'inclusion d'un cadre de convergence sociale dans le Semestre européen devrait favoriser une convergence sociale ascendante et améliorer l'évaluation et le suivi de l'évolution de l'emploi et de la situation sociale dans les États membres et dans l'Union, en recensant les risques en matière de convergence vers le haut pour les États membres dans le rapport conjoint sur l'emploi fondé sur les indicateurs clés du tableau de bord social *et en y apportant des solutions*, et grâce à la publication par la Commission des rapports sur la convergence sociale pour les États

risques en matière de convergence sociale ascendante;

membres considérés comme exposés à des risques en matière de convergence sociale ascendante;

Or. en

Amendement 64
Dominique Bilde

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que les formes d'exploitation et d'abus des travailleurs dans certains secteurs, y compris la fraude sociale, le faux travail indépendant, les travailleurs étrangers détachés et l'emploi clandestin, entraînent une augmentation du nombre d'emplois précaires;

Or. en

Amendement 65
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

Amendement

H. considérant que les travailleurs qualifiés capables de répondre aux exigences du marché du travail et de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour garantir une croissance durable, une innovation et une compétitivité accrues ainsi que la transition durable et juste de l'économie de l'Union;

H. considérant que les travailleurs qualifiés capables de répondre aux exigences du marché du travail et de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour garantir une croissance durable, une innovation et une compétitivité accrues ainsi que la transition durable et juste de l'économie de l'Union;
reconnaisant les défis uniques auxquels sont confrontés les jeunes diplômés et les jeunes professionnels lors de leur premier

emploi, et soulignant la nécessité d'un soutien et de possibilités ciblées pour faciliter leur intégration réussie dans la population active, contribuant ainsi au dynamisme et à la capacité d'adaptation du marché du travail de l'Union;

Or. en

Amendement 66
Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les travailleurs qualifiés capables de répondre aux exigences du marché du travail et de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour garantir une croissance durable, une innovation et une compétitivité accrues ainsi que la transition durable et juste de l'économie de l'Union;

Amendement

H. considérant que les travailleurs qualifiés capables de répondre aux exigences du marché du travail et de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour garantir une croissance durable, une innovation et une compétitivité accrues ainsi que la transition durable et juste de l'économie de l'Union; *considérant que malgré la stabilité du taux de chômage de l'Union à 6 % en 2023, les entreprises de l'Union peinent à trouver des employés possédant les compétences requises; que la disponibilité de travailleurs qualifiés est l'un des principaux problèmes des petites et moyennes entreprises de l'Union, qui représentent 99 % de l'ensemble des entreprises de l'Union;*

Or. en

Amendement 67
Lívia Járóka

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les travailleurs qualifiés capables de répondre aux exigences du marché du travail et de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour garantir une croissance durable, une innovation et une compétitivité accrues *ainsi que la* transition durable et juste de l'économie de l'Union;

Amendement

H. considérant que les travailleurs qualifiés capables de répondre aux exigences du marché du travail et de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour garantir une croissance durable, ***pour remédier aux disparités dans l'accès à l'éducation et au marché du travail, pour favoriser*** une innovation et une compétitivité accrues, ***pour veiller à l'adéquation entre la formation professionnelle et le marché du travail, pour encourager leur interaction, contribuant ainsi à un développement fondé sur les besoins spécifiques de chaque municipalité ou région, ainsi que pour promouvoir une*** transition durable et juste de l'économie de l'Union;

Or. en

Amendement 68

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les travailleurs qualifiés capables de ***répondre aux exigences du*** marché du travail et ***de l'éducation, de*** la formation et ***de*** l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour garantir une croissance durable, une innovation et une compétitivité accrues ainsi que la transition durable et juste de l'économie de l'Union;

Amendement

H. considérant que les travailleurs qualifiés capables de ***soutenir la double transition écologique et numérique et de participer activement à un*** marché du travail et ***à un système éducatif en mutation, y compris en ce qui concerne*** la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, sont essentiels pour garantir une croissance durable, une innovation et une compétitivité accrues ainsi que la transition durable et juste de l'économie de l'Union;

Or. en

Amendement 69

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les travailleurs qualifiés capables de répondre aux exigences du marché du travail et de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour garantir ***une croissance*** durable, une innovation ***et une compétitivité accrues*** ainsi que la transition durable et juste de l'économie de l'Union;

Amendement

H. considérant que les travailleurs qualifiés capables de répondre aux exigences du marché du travail et de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour garantir ***un développement*** durable, une innovation ***accrue*** ainsi que la transition durable et juste de l'économie de l'Union;

Or. en

Amendement 70

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginell, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que les travaux de recherche d'Eurofound montrent que les travailleurs des secteurs de la santé et des soins, de la chaîne alimentaire, des services de nettoyage et de ramassage des ordures, du secteur des transports, les travailleurs manuels et les travailleurs des services de protection sont des travailleurs essentiels dont la santé et le bien-être ont été menacés pendant la pandémie de COVID-19; que ce risque perdure après la pandémie en raison de la mauvaise qualité des emplois et du caractère peu durable des travaux auxquels ils sont confrontés et que, si ces questions ne sont pas correctement abordées, elles exacerberont les pénuries de main-d'œuvre en vigueur, ce qui, à son tour,

réduira la capacité des sociétés à fonctionner et à bénéficier de services de qualité à l'avenir;

Or. en

Amendement 71
Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que la réduction du temps de travail, sans diminution de salaire ni réduction des cotisations de sécurité sociale et avec un recrutement compensatoire de personnel si nécessaire, est bénéfique pour les travailleurs, pour les entreprises et pour l'environnement; que repenser l'organisation du travail par la réduction du temps de travail peut améliorer la productivité et permettre de redistribuer le travail et de créer de nouveaux emplois;

Or. en

Amendement 72
Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que la productivité est le principal moteur de la compétitivité et que la croissance moyenne de la productivité dans l'Union a stagné au cours de la dernière décennie; que la stagnation de la production représente un obstacle à une plus grande compétitivité dans l'Union;

Amendement 73
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que la baisse des taux de natalité pose un problème dans l'ensemble des États membres de l'Union, contribuant au vieillissement de la population et à la diminution de la main-d'œuvre, ce qui peut peser sur les systèmes de sécurité sociale et avoir une incidence négative sur la croissance économique;

Or. en

Amendement 74
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que la protection de la famille, en tant que fondement de la société, devrait être au centre de la politique sociale de l'Union;

Or. en

Amendement 75
Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

H ter. considérant qu'il ressort d'une étude récente d'Eurofound qu'une plus grande proportion de travailleurs dans les entreprises ne disposant pas d'une politique de droit à la déconnexion ont déclaré souffrir de problèmes de santé tels que des maux de tête fréquents, du stress et de l'anxiété; que, dans les entreprises appliquant une politique de droit à la déconnexion, deux fois plus de travailleurs font état de niveaux très élevés de satisfaction au travail et déclarent également bénéficier d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée (92 %, contre 80 %); que les dernières données recueillies par Eurofound révèlent que l'adéquation entre le temps de travail et la charge de travail est fondamentale, compte tenu du fait que les résultats de la nouvelle enquête attestent que 37 % des travailleurs effectuent des heures supplémentaires pour accomplir des tâches qu'ils n'étaient pas en mesure d'accomplir pendant leurs heures de travail;

Or. en

Amendement 76

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H ter. considérant que les entreprises de l'Union sont accablées par des obstacles administratifs qui entravent leur capacité d'investissement; que des efforts conjoints sont nécessaires pour garantir l'application des règles existantes, lever les obstacles et explorer les domaines qui se prêtent à une intégration plus poussée

du marché unique;

Or. en

Amendement 77

Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H ter. considérant que le vieillissement démographique de l'Union rend souhaitable la mise en œuvre par les États membres de politiques de protection de la natalité;

Or. en

Amendement 78

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Considérant H quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H quater. considérant que le faux travail indépendant est un phénomène qui porte atteinte au modèle social européen, aux droits sociaux et aux droits du travail, à la solidarité et au dialogue social;

Or. en

Amendement 79

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant qu'en raison du vieillissement de la population, le nombre de personnes de plus de 65 ans augmente rapidement et que, dans le même temps, un nombre croissant d'emplois critiques ne peuvent pas trouver de candidats appropriés pour pourvoir des postes vacants, ce qui entraîne une diminution du nombre de salariés finançant le modèle de protection sociale dans l'Union;

Amendement

I. considérant qu'en raison du vieillissement de la population, le nombre de personnes de plus de 65 ans augmente rapidement et que, dans le même temps, un nombre croissant d'emplois critiques ne peuvent pas trouver de candidats appropriés pour pourvoir des postes vacants, ce qui entraîne une diminution du nombre de salariés finançant le modèle de protection sociale dans l'Union; ***qu'en 2021, plus de 15 millions de personnes âgées de 65 ans et plus (16,8 % de la population) étaient menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'Union, et que peu de progrès ont été enregistrés depuis 2016[JSC1] pour y remédier; que le droit à une pension qui assure un revenu permettant de vivre sa vieillesse dans la dignité est inscrit dans le socle européen des droits sociaux, et que les États membres devraient veiller à ce que chacun puisse bénéficier d'un régime de pension de bonne qualité, d'une sécurité des revenus à long terme et de pensions minimales suffisamment élevées pour prévenir la pauvreté;***

Or. en

Amendement 80

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant qu'en raison du vieillissement de la population, le nombre de personnes de plus de 65 ans augmente rapidement et que, dans le même temps, un nombre croissant d'emplois critiques ne peuvent pas trouver de candidats ***appropriés*** pour pourvoir des postes vacants, ***ce qui entraîne une diminution***

Amendement

I. considérant qu'en raison du vieillissement de la population, le nombre de personnes de plus de 65 ans augmente rapidement et que, dans le même temps, un nombre croissant d'emplois critiques ne peuvent pas trouver de candidats ***qualifiés*** pour pourvoir des postes vacants; ***que les pénuries de main-d'œuvre varient au sein***

du nombre de *salariés finançant le modèle de protection sociale dans l'Union;*

de l'Union mais sont signalées par chacun des États membres, et que ces pénuries, conjuguées au vieillissement de la population et à l'augmentation prévue du nombre de personnes handicapées, pourraient compromettre la durabilité de secteurs vitaux tels que celui des soins de santé;

Or. en

Amendement 81

Lívia Járóka

Proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant qu'au sein de nombreuses entreprises, les attentes des employeurs ne sont plus d'actualité, puisqu'un jeune âgé de 25 ans aujourd'hui ne peut pas répondre aux mêmes exigences en matière d'expérience qu'un jeune il y a 20 ou 30 ans, principalement en raison de l'absence d'expérience pratique dans les cours de l'enseignement supérieur; que l'évaluation de la performance reposant sur un système de notes n'est pas cohérente avec les qualifications et les compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle;

Or. en

Amendement 82

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que les jeunes constituent la base d'une prospérité économique et sociale durable pour l'Europe, qu'ils sont une priorité essentielle pour l'Union, comme l'affirment la stratégie européenne en faveur de la jeunesse et la garantie renforcée pour la jeunesse, et qu'ils justifient dès lors des mesures prioritaires pour leur soutien, leur protection, leur orientation et leur inclusion, et qu'ils méritent de bénéficier pleinement des nouvelles possibilités d'emploi créées par la transition écologique;

Or. en

Amendement 83

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que les tendances démographiques négatives pourraient amplifier les écarts entre les régions de l'Union, en particulier dans les régions rurales et ultrapériphériques; que la fuite des cerveaux au sein de l'Union et vers l'extérieur exacerbe les conséquences négatives globales de ces tendances;

Or. en

Amendement 84

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que les travaux de recherche menés par Eurofound montrent que l'évolution des revenus au sein de la population âgée est influencée par une protection sociale efficace tout au long de la vie, tandis que celle des groupes plus jeunes est principalement déterminée par l'emploi;

Or. en

Amendement 85
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant qu'une intégration réussie des ressortissants de pays tiers passe par leur acceptation et leur alignement sur les principes et les valeurs correspondant à l'État membre d'accueil;

Or. en

Amendement 86
Lívia Járóka

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I ter. considérant que de nombreuses personnes appartenant aux communautés les plus vulnérables se heurtent aux difficultés du travail non déclaré, du travail précaire à court terme et du travail dans de mauvaises conditions, ce qui accentue l'incertitude et compromet l'accès aux systèmes d'aide sociale en

vigueur, en particulier les pensions;

Or. en

Amendement 87

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que le Parlement a souligné à plusieurs reprises l'importance de sa participation adéquate au processus du Semestre européen et à un dialogue régulier et structuré afin d'accroître la transparence, la responsabilité démocratique et l'appropriation des décisions prises, notamment au moyen d'un dialogue économique et social;

Amendement

J. considérant que le Parlement a souligné à plusieurs reprises l'importance de sa participation adéquate au processus du Semestre européen et à un dialogue régulier et structuré afin d'accroître la transparence, la responsabilité démocratique et l'appropriation des décisions prises, notamment au moyen d'un dialogue économique et social; ***que la participation des partenaires sociaux et des organisations de la société civile est également indispensable pour améliorer l'adhésion au Semestre et sa démocratisation;***

Or. en

Amendement 88

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution

Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant qu'il devient urgent de repenser en profondeur le cadre de la gouvernance économique européenne afin d'accorder la même importance aux politiques économiques, sociales et environnementales, tout en préparant les économies et les sociétés européennes à la

double transition écologique et numérique; que la révision des règles de gouvernance économique doit garantir aux États membres la flexibilité nécessaire pour répondre à leurs besoins en matière d'investissements publics, afin de promouvoir la transition et la transformation sur le plan climatique et ainsi atteindre les objectifs climatiques définis dans l'accord de Paris, de même que les objectifs du socle européen des droits sociaux;

Or. en

Amendement 89

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que le Comité économique et social européen a approuvé le protocole sur le progrès social, qui est considéré comme un élément clé d'un nouveau modèle économique et de gouvernance de l'Union; que le protocole sur le progrès social devrait garantir un principe de non-régression des normes sociales;

Or. en

Amendement 90

Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que la politique

sociale et de l'emploi de l'Union devrait être limitée aux articles 3 du traité FUE et aux articles 9, 10, 19, 45 à 48, et 145 à 161 du traité FUE, dans le plein respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 91

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes et l'intégration de la dimension de genre devraient être au cœur de la stratégie annuelle 2024 pour une croissance durable;

Or. en

Amendement 92

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution

Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J ter. considérant que la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen a adopté sa position sur les nouvelles règles de gouvernance économique, remplaçant le règlement relatif à la surveillance budgétaire multilatérale, également connu sous le nom de «volet préventif du pacte de stabilité et de croissance»; que la proposition vise à mettre en place des

règles budgétaires plus crédibles et plus souples ainsi qu'à renforcer les dimensions ayant trait à l'investissement, à la démocratie et à la société de ce cadre;

Or. en

Amendement 93

Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J ter. considérant que les travailleurs ont le droit de s'attendre à un niveau élevé de protection de leur santé et de leur sécurité, associé à un lieu de travail et un environnement professionnel accessibles, qui respectent les dispositions du socle européen des droits sociaux et les normes de sécurité et de santé au travail, et contribuent à leur mise en œuvre;

Or. en

Amendement 94

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Considérant J quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J quater. considérant que le centre commun de recherche a conduit des travaux approfondis qui quantifient les retombées des politiques régionales et la contribution des politiques de l'Union au développement des territoires;

Or. en

Amendement 95

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Considérant J quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J quinquies. considérant qu'il serait souhaitable que les institutions de l'Union et les États membres soumettent des propositions législatives et des moyens de financement en vue de garantir une convergence sociale ascendante des conditions de vie et de travail pour tous, dans l'ensemble des territoires, en synergie avec la politique et les fonds de cohésion;

Or. en

Amendement 96

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. souligne que ***certains des*** objectifs d'une croissance économique durable doivent être de garantir une transformation socio-écologique et numérique inclusive de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, tout en garantissant l'alignement sur les objectifs de développement durable et le socle européen des droits sociaux, ainsi que de

1. souligne que ***les*** objectifs d'une croissance économique durable doivent être de garantir ***le bien-être grâce à*** une transformation socio-écologique et numérique inclusive de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, tout en garantissant l'alignement sur les objectifs de développement durable et le socle européen des droits sociaux,

renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale;

ainsi que de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale;
souligne qu'une directive de l'Union sur un revenu minimum adéquat pourrait contribuer à atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté d'au moins 50 % dans tous les États membres d'ici à 2030, ainsi qu'à garantir l'intégration des personnes absentes du marché du travail, dans le respect des particularités des systèmes nationaux de protection sociale, du principe de subsidiarité et des compétences des États membres;

Or. en

Amendement 97

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginell, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. souligne que ***certains des*** objectifs d'une croissance économique durable doivent être de garantir une transformation socio-écologique et numérique inclusive de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, tout en garantissant l'alignement sur les objectifs de développement durable et le socle européen des droits sociaux, ainsi que de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale;

Amendement

1. souligne que ***les*** objectifs d'une croissance économique durable doivent être de garantir une transformation socio-écologique et numérique inclusive de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, ***en veillant à réglementer efficacement l'intelligence artificielle sur le lieu de travail***, tout en garantissant l'alignement sur les objectifs de développement durable et le socle européen des droits sociaux, ainsi que de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale;

Or. en

Amendement 98
Lívia Járóka

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. souligne que certains des objectifs d'une croissance économique durable doivent être de garantir une transformation socio-écologique et numérique inclusive de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, tout en garantissant l'alignement sur les objectifs de développement durable et le socle européen des droits sociaux, ainsi que de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale;

Amendement

1. souligne que certains des objectifs d'une croissance économique durable doivent être de garantir une transformation socio-écologique et numérique inclusive **et juste** de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, tout en garantissant l'alignement sur les objectifs de développement durable et le socle européen des droits sociaux, ainsi que de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale;

Or. en

Amendement 99
Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. souligne que ***certains des*** objectifs d'une croissance économique durable doivent être de garantir une transformation socio-écologique et numérique inclusive de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, tout en garantissant ***l'alignement sur les*** objectifs de

Amendement

1. souligne que ***les*** objectifs d'une croissance économique durable doivent être de garantir ***le bien-être grâce à*** une transformation socio-écologique et numérique inclusive de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, tout en garantissant ***la prise en***

développement durable et le socle européen des droits sociaux, ainsi que de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale;

considération des objectifs de développement durable et le socle européen des droits sociaux, ainsi que de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale;

Or. en

Amendement 100
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. souligne que certains des objectifs d'une croissance économique durable doivent être de garantir une transformation socio-écologique et numérique inclusive de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, tout en garantissant l'alignement sur *les objectifs de développement durable* et le socle européen des droits sociaux, ainsi que de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale;

Amendement

1. souligne que certains des objectifs d'une croissance économique durable doivent être de garantir une transformation socio-écologique et numérique inclusive de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, tout en garantissant l'alignement sur le socle européen des droits sociaux, ainsi que de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale;

Or. en

Amendement 101
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. souligne que certains des objectifs d'une croissance économique durable

Amendement

1. souligne que certains des objectifs d'une croissance économique durable

doivent être de garantir une transformation socio-écologique et numérique inclusive de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, tout en garantissant l’alignement sur les objectifs de développement durable et le socle européen des droits sociaux, ainsi que de renforcer la cohésion économique, sociale *et territoriale*;

doivent être de garantir une transformation socio-écologique et numérique inclusive de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, tout en garantissant l’alignement sur les objectifs de développement durable et le socle européen des droits sociaux, ainsi que de renforcer la cohésion économique *et* sociale;

Or. en

Amendement 102

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. souligne *que certains des objectifs d’une croissance* économique durable *doivent être de* garantir une transformation socio-écologique et numérique inclusive de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, tout en garantissant l’alignement sur les objectifs de développement durable et le socle européen des droits sociaux, ainsi que de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale;

Amendement

1. souligne *qu’un développement* économique durable *doit* garantir une transformation socio-écologique et numérique inclusive de nos économies afin de prévenir les déséquilibres sociaux, économiques, numériques et environnementaux en luttant contre la pauvreté, en réduisant les inégalités et en créant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats, tout en garantissant l’alignement sur les objectifs de développement durable et le socle européen des droits sociaux, ainsi que de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale;

Or. en

Amendement 103

**Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel,
Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq**

**Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. invite la Commission à soumettre un cadre de gouvernance pour anticiper les changements liés à la transition verte et juste et les accompagner, en tenant compte des perspectives régionales et de genre, de façon à conserver les emplois assortis de garanties sociales afin d'éviter les licenciements et la détérioration des conditions de travail, et à associer étroitement les syndicats à chaque étape du processus décisionnel, en prévoyant des règles obligatoires en matière d'information, de consultation et de participation de qualité et en temps utile, notamment en encourageant la négociation collective au sujet de l'anticipation du changement et de la gestion de ses conséquences sur le plan social;

Or. en

**Amendement 104
Margarita de la Pisa Carrión**

**Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. souligne que le Semestre européen devrait rester axé sur des critères objectifs et économiques, en évitant toute forme de subjectivité;

Or. en

Amendement 105

**Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginell,
Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq**

Proposition de résolution

Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. invite la Commission à mieux évaluer les effets distributifs des politiques et réformes actuelles et futures suivies dans le cadre du processus du Semestre européen et à définir des exigences ex ante et ex post en matière d'évaluation des effets distributifs des programmes de réforme nationaux et de la synergie avec la politique régionale et de cohésion;

Or. en

Amendement 106

Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. estime que, si les institutions et les autorités de l'Union souhaitent intégrer un Semestre social en tenant dûment compte des compétences en matière de politique sociale telles qu'elles découlent du droit primaire de l'Union, elles devraient le faire sans ajouter de subjectivité ou d'ambiguïté au Semestre européen;

Or. en

Amendement 107

**Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginell,
Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq**

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 quater. invite l'Union à prendre des mesures pour garantir le droit de tous à un apprentissage de haute qualité et inclusif tout au long de la vie, sans frais pour les travailleurs et pendant le temps de travail, qui lutte contre les stéréotypes de genre et contribue à l'inclusion des femmes dans les secteurs vert et numérique, où elles sont actuellement encore sous-représentées;

Or. en

Amendement 108

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. souligne l'importance **d'un** suivi actualisé du marché du travail et de l'offre et de la demande de compétences aux niveaux professionnel, sectoriel et régional afin de contribuer à l'identification et à l'anticipation des besoins pertinents en matière de compétences professionnelles et transversales;

2. souligne l'importance **de l'innovation régionale dans le** suivi actualisé du marché du travail et de l'offre et de la demande de compétences aux niveaux professionnel, sectoriel et régional afin de contribuer à l'identification et à l'anticipation **des possibilités et** des besoins pertinents en matière de compétences professionnelles et transversales; **met l'accent sur la nécessité d'un suivi régulier des conditions de travail au moyen d'enquêtes régulières, de haute qualité et représentatives à l'échelle de l'Union, à l'instar des enquêtes européennes sur les conditions de travail d'Eurofound, afin de permettre l'analyse des tendances en matière de qualité de l'emploi et des effets de cette dernière sur le recrutement et la fidélisation des salariés, compte tenu du vieillissement et**

de la diminution de la main-d'œuvre et de la persistance des pénuries de main-d'œuvre, particulièrement du fait que ces pénuries sont plus importantes dans les secteurs où la qualité de l'emploi est médiocre; rappelle combien il est primordial de disposer d'une meilleure base de données sur les mesures efficaces permettant de prévoir les pénuries de main-d'œuvre et d'y remédier;

Or. en

Amendement 109

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne l'importance d'un suivi actualisé du marché du travail et de l'offre et de la demande de compétences aux niveaux professionnel, sectoriel et régional afin de contribuer à l'identification et à l'anticipation des besoins pertinents en matière de compétences professionnelles et transversales;

Amendement

2. souligne l'importance d'un suivi actualisé du marché du travail et de l'offre et de la demande de compétences aux niveaux professionnel, sectoriel et régional afin de contribuer à l'identification et à l'anticipation des besoins pertinents en matière de compétences professionnelles et transversales; *met l'accent sur le fait que l'anticipation et l'amélioration de la mise en adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail se traduisent par une meilleure résilience des économies face aux éventuels bouleversements, ce qui nécessite des politiques actives en matière d'emploi;*

Or. en

Amendement 110

Lívia Járóka

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. fait remarquer que les employeurs nourrissent des attentes irréalistes à l'égard des jeunes lorsqu'ils entrent sur le marché du travail, attendant d'eux des qualifications et une expérience professionnelle qu'un jeune d'aujourd'hui ne peut acquérir en moyenne qu'à l'âge de 30 ou 35 ans; recommande aux employeurs de valoriser les stages et les périodes d'apprentissage, ainsi que les divers emplois étudiants pertinents, comme de l'expérience professionnelle, et aux différents systèmes d'enseignement secondaire et supérieur de mettre l'accent sur un enseignement axé sur la pratique et fondé sur les compétences;

Or. en

Amendement 111
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. recommande aux États membres de respecter les ressortissants et les résidents en situation régulière lors de l'affectation des subventions publiques, notamment en matière de logement, de santé et de scolarisation;

Or. en

Amendement 112
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et subventionnés, dans les domaines liés aux compétences demandées **sur les marchés du travail et** dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché du travail; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour les **transition** écologique et numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins de la planète, de l'économie et de la société de demain;

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et subventionnés, **notamment** dans les domaines liés aux compétences demandées dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; **souligne en outre le besoin de lutter contre les inégalités d'accès à la formation ainsi que de combler les lacunes qui existent en la matière parmi les jeunes travailleurs, les travailleurs les plus âgés, les femmes, les travailleurs les moins qualifiés et les personnes sous contrats à durée déterminée ou intérimaires; met en lumière la nécessité de lutter contre le potentiel inexploité que représentent les faibles taux d'emploi des personnes handicapées et des ressortissants de pays tiers, les femmes demeurant clairement la principale force de travail inexploitée de l'Union, par des mesures qui dépassent les questions de formation ou de rémunération et qui visent notamment à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi qu'à lutter contre les stéréotypes de genre;** souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché du travail, **en commençant par améliorer les conditions de travail;** insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour les **transitions** écologique et numérique **et y participent activement,** à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins **de ceux qui les entreprennent,** de la planète, de l'économie et de la société de demain; **invite les États membres à s'assurer que l'ensemble des formations qualifiantes**

sont adaptées aux capacités et aux aspirations des individus et conçues sur mesure pour les groupes en situation de vulnérabilité, tels que les personnes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation et les travailleurs les plus âgés^{1 sexies};

^{1 sexies} Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound Dublin), «Changing labour markets - How to prevent a mismatch between skills and jobs in times of transition - Background paper» [Marchés du travail en mutation: Comment prévenir l'inadéquation entre les compétences et les emplois en période de transition. Document de référence (2023)], «Mesures visant à remédier aux pénuries de main-d'œuvre: enseignements pour la politique future», Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Or. en

Amendement 113
Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les *ressources humaines* et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, *inclusifs et subventionnés, dans les domaines liés aux compétences demandées sur les marchés du travail et dans les secteurs d'avenir*, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché du travail; insiste également sur la nécessité de veiller

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les *travailleurs européens* et d'offrir des enseignements et des formations de qualité *et tournés vers l'avenir, fondés sur les aspirations individuelles ainsi que sur les compétences demandées à long terme* sur les marchés du travail *ou* dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché

à ce que les travailleurs soient prêts pour les **transition** écologique et numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins de la planète, de l'économie et de la société de demain;

du travail **et d'aider les PME à recruter de nouveaux employés qualifiés et compétents**; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour les **transitions** écologique et numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient **accessibles à l'ensemble des travailleurs et alignés sur leurs aspirations individuelles**, les besoins de la planète, de l'économie et de la société de demain;

Or. en

Amendement 114

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et subventionnés, dans les domaines liés aux compétences demandées sur les marchés du travail et dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier **à l'inadéquation des compétences et** aux pénuries sur le marché du travail; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour les **transition** écologique et numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins de la planète, de l'économie et de la société de demain;

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et subventionnés, dans les domaines liés aux compétences demandées sur les marchés du travail et dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux, **notamment par la reconnaissance d'un droit individuel à la formation sur le temps de travail et à titre gratuit pour les travailleurs**; souligne en outre la nécessité de remédier aux pénuries sur le marché du travail; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour les **transitions** écologique et numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins de la planète, de l'économie

et de la société de demain;

Or. en

Amendement 115
Livia Járóka

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et subventionnés, dans les domaines liés aux compétences demandées sur les marchés du travail et dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché du travail; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour les **transition** écologique et numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins de la planète, de l'économie et de la société de demain;

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et subventionnés, dans les domaines liés aux compétences demandées sur les marchés du travail et dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché du travail, **ainsi qu'aux inégalités et à la discrimination**; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour les **transitions** écologique et numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins de la planète, de l'économie et de la société de demain;

Or. en

Amendement 116
Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginell, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et subventionnés, dans les domaines liés aux compétences demandées sur les marchés du travail et dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché du travail; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour les **transition** écologique et numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins de la planète, de l'économie **et de la société de demain**;

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et subventionnés, dans les domaines liés aux compétences demandées sur les marchés du travail et dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché du travail; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour les **transitions** écologique et numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins **individuels, de la société**, de la planète **et** de l'économie;

Or. en

Amendement 117

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et **subventionnés**, dans les domaines liés aux compétences demandées sur les marchés du travail et dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché du travail; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et **publics**, dans les domaines liés aux compétences demandées sur les marchés du travail et dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché du travail; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour les

les **transition** écologique et numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins de la planète, de l'économie et de la société de demain;

transitions écologique et numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins de la planète, de l'économie et de la société de demain;

Or. en

Amendement 118
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et subventionnés, dans les domaines liés aux compétences demandées sur les marchés du travail et dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché du travail; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour **les transition écologique et** numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins de **la planète**, de l'économie et de la société de demain;

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et subventionnés, dans les domaines liés aux compétences demandées sur les marchés du travail et dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché du travail; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour **la transition numérique**, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins de l'économie et de la société de demain;

Or. en

Amendement 119
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et subventionnés, dans les domaines liés aux compétences demandées sur les marchés du travail et dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché du travail; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour **les** transition **écologique et** numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins de **la planète**, de l'économie et de la société de demain;

Amendement

3. insiste sur la nécessité d'investir résolument dans les ressources humaines et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et subventionnés, dans les domaines liés aux compétences demandées sur les marchés du travail et dans les secteurs d'avenir, en tenant compte des besoins locaux et régionaux; souligne en outre la nécessité de remédier à l'inadéquation des compétences et aux pénuries sur le marché du travail; insiste également sur la nécessité de veiller à ce que les travailleurs soient prêts pour **la** transition numérique, à ce qu'ils puissent bénéficier de nouvelles possibilités d'emploi ou d'évolution de carrière et à ce que les programmes de formation et d'enseignement soient alignés sur les besoins de **l'Union**, de l'économie et de la société de demain;

Or. en

Amendement 120

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. rappelle le rôle des partenaires sociaux, qui travaillent de concert avec les gouvernements et les organismes de formation, dans la détermination des besoins actuels et futurs en matière de compétences et dans l'adéquation entre ces besoins et l'offre de formation et les contenus proposés; souligne la nécessité de définir avec précision les compétences et les emplois verts ainsi que de mettre en place l'offre de formation

correspondante;

Or. en

Amendement 121

**Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel,
Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq**

**Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. invite les États membres à s'assurer que l'ensemble des formations qualifiantes sont adaptées aux capacités et aux aspirations des individus et conçues sur mesure pour les groupes en situation de vulnérabilité, tels que les personnes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation et les travailleurs les plus âgés;

Or. en

Amendement 122

Dominique Bilde

**Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. met en avant le fait que l'immigration n'est pas une solution et que nos efforts pour remédier aux pénuries doivent se centrer sur la formation des jeunes chômeurs en Europe;

Or. en

Amendement 123

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne la nécessité d'examiner la répartition des emplois de qualité dans la société, en raison de la prévalence de la pauvreté et de l'exclusion sociale parmi certains groupes, afin de mieux concevoir des politiques d'activation et d'inclusion adaptées; souligne qu'il importe d'accorder une attention particulière à la jeune génération, qui éprouve encore des difficultés à entrer sur le marché du travail, ainsi qu'aux enfants qui sont plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; insiste, à cet égard, sur la nécessité de mieux évaluer les incidences des politiques actuelles, dans le but de renforcer la capacité des États membres à favoriser une convergence sociale ascendante;

Amendement

4. souligne la nécessité d'examiner la répartition des emplois de qualité dans la société, en raison de la prévalence de la pauvreté et de l'exclusion sociale parmi certains groupes, afin de mieux concevoir des politiques d'activation et d'inclusion adaptées; souligne qu'il importe d'accorder une attention particulière à la jeune génération, qui éprouve encore des difficultés à entrer sur le marché du travail, ainsi qu'aux enfants qui sont plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; insiste, à cet égard, sur la nécessité de mieux évaluer les incidences des politiques actuelles, dans le but de renforcer la capacité des États membres à favoriser une convergence sociale ascendante; ***met en relief le rôle déterminant que peut jouer la réduction du temps de travail pour garantir une redistribution équitable du travail et des transitions numérique et écologique justes, en luttant contre leurs conséquences sur le marché du travail et les besoins en compétences et en contribuant à réduire les émissions tout en améliorant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et le bien-être des travailleurs, y compris sur le plan de la santé mentale et de la défense de l'égalité de genre; invite les États membres, en consultation avec les partenaires sociaux, à étudier la possibilité d'une réduction générale du temps de travail en vue de parvenir à une semaine de 32 heures sans perte de salaire; invite la Commission à suivre et à évaluer les effets de ces mesures ainsi qu'à contribuer au partage des meilleures pratiques entre les États membres afin d'encourager la mise en œuvre d'initiatives similaires dans l'ensemble de***

l'Union; invite la Commission à étudier la viabilité de telles initiatives en Europe;

Or. en

Amendement 124

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne la nécessité *d'examiner la répartition des* emplois de qualité dans la société, *en raison de la prévalence de la* pauvreté et *de l'exclusion sociale parmi certains groupes*, afin de mieux concevoir des politiques *d'activation et* d'inclusion adaptées; souligne qu'il importe d'accorder une attention particulière à la jeune génération, qui éprouve encore des difficultés à entrer sur le marché du travail, ainsi qu'aux enfants qui sont plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; insiste, à cet égard, sur la nécessité de mieux évaluer les incidences des politiques actuelles, dans le but de renforcer la capacité des États membres à favoriser une convergence sociale ascendante;

Amendement

4. souligne la nécessité *d'améliorer l'accès aux* emplois de qualité dans la société, *en particulier pour les groupes les plus exposés au risque de* pauvreté et *d'exclusion* sociale, afin de mieux concevoir des politiques d'inclusion *actives et* adaptées; souligne qu'il importe d'accorder une attention particulière à la jeune génération, qui éprouve encore des difficultés à entrer sur le marché du travail, ainsi qu'aux enfants qui sont plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; *met en exergue à cet égard la nécessité d'améliorer l'accès à des services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants de qualité et abordables, de même que de renforcer les politiques de conciliation entre vie professionnelle et vie privée afin de permettre une meilleure participation des femmes (et en particulier des mères) au marché du travail; rappelle qu'il est indispensable d'inclure dans ces stratégies l'ensemble des groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les migrants, les minorités ethniques (y compris les Roms) et les sans-abri*; insiste, à cet égard, sur la nécessité de mieux évaluer les incidences *sociales* des politiques actuelles, dans le but de renforcer la capacité des États membres à favoriser une convergence

sociale ascendante;

Or. en

Amendement 125

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne la nécessité d'examiner la répartition des emplois de qualité dans la société, en raison de la prévalence de la pauvreté et de l'exclusion sociale parmi certains groupes, afin de mieux concevoir des politiques d'activation et d'inclusion adaptées; souligne qu'il importe d'accorder une attention particulière à la jeune génération, qui éprouve encore des difficultés à entrer sur le marché du travail, ainsi qu'aux enfants qui sont plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; insiste, à cet égard, sur la nécessité de mieux évaluer les incidences des politiques actuelles, dans le but de renforcer la capacité des États membres à favoriser une convergence sociale ascendante;

Amendement

4. souligne la nécessité d'examiner la répartition des emplois de qualité dans la société, en raison de la prévalence de la pauvreté et de l'exclusion sociale parmi certains groupes, afin de mieux concevoir des politiques d'activation et d'inclusion adaptées; ***invite la Commission à prendre exemple sur les nombreuses initiatives déployées dans l'ensemble de l'Union pour lutter contre le chômage de longue durée, par exemple par la mise en place d'une garantie de l'emploi***; souligne qu'il importe d'accorder une attention particulière à la jeune génération, qui éprouve encore des difficultés à entrer sur le marché du travail, ainsi qu'aux enfants qui sont plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; insiste, à cet égard, sur la nécessité de mieux évaluer les incidences des politiques actuelles, dans le but de renforcer la capacité des États membres à favoriser une convergence sociale ascendante ***à partir des résultats obtenus dans le cadre d'une convergence économique progressive***;

Or. en

Amendement 126

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne la nécessité d'examiner la répartition des emplois de qualité dans la société, en raison de la prévalence de la pauvreté et de l'exclusion sociale parmi certains groupes, afin de mieux concevoir des politiques d'activation et d'inclusion adaptées; souligne qu'il importe d'accorder une attention particulière à la jeune génération, **qui** éprouve encore des difficultés à entrer sur le marché du travail, **ainsi qu'aux enfants qui** sont plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; insiste, à cet égard, sur la nécessité de mieux évaluer les incidences des politiques actuelles, **dans le but de renforcer la capacité des États membres à favoriser une** convergence sociale ascendante;

Amendement

4. souligne la nécessité d'examiner la répartition des emplois de qualité dans la société, en raison de la prévalence de la pauvreté et de l'exclusion sociale parmi certains groupes, **tels que les Roms**, afin de mieux concevoir des politiques d'activation et d'inclusion adaptées; **invite la Commission à prendre exemple sur les nombreuses initiatives déployées dans l'ensemble de l'Union pour lutter contre le chômage de longue durée, par exemple par la mise en place d'une garantie de l'emploi**; souligne qu'il importe d'accorder une attention particulière **aux mesures visant à dynamiser l'emploi des jeunes et à faciliter le passage à la retraite anticipée**; **insiste sur le fait que** la jeune génération éprouve encore des difficultés à entrer sur le marché du travail **et que les jeunes adultes** sont plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; insiste, à cet égard, sur la nécessité de mieux évaluer les incidences des politiques actuelles **sur la création d'emplois, la compétitivité, la croissance économique et la** convergence sociale ascendante;

Or. en

Amendement 127
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne la nécessité d'examiner la répartition des emplois de qualité dans la société, en raison de la prévalence de la pauvreté et de l'exclusion sociale parmi

Amendement

4. souligne la nécessité d'examiner la répartition des emplois de qualité dans la société, en raison de la prévalence de la pauvreté et de l'exclusion sociale parmi

certains groupes, afin de mieux concevoir des politiques d'activation et d'inclusion adaptées; souligne qu'il importe d'accorder une attention particulière à la jeune génération, qui éprouve encore des difficultés à entrer sur le marché du travail, ainsi qu'aux enfants qui sont plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; insiste, à cet égard, sur la nécessité de mieux évaluer les incidences des politiques actuelles, dans le but de renforcer la capacité des États membres à favoriser une convergence *sociale* ascendante;

certains groupes, afin de mieux concevoir des politiques d'activation et d'inclusion adaptées; souligne qu'il importe d'accorder une attention particulière à la jeune génération, qui éprouve encore des difficultés à entrer sur le marché du travail, ainsi qu'aux enfants qui sont plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; insiste, à cet égard, sur la nécessité de mieux évaluer les incidences des politiques actuelles, dans le but de renforcer la capacité des États membres à favoriser une convergence ascendante *dans sa globalité*;

Or. en

Amendement 128

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. met en évidence le fait que la mise en œuvre au niveau national de la garantie pour l'enfance, de la garantie renforcée pour la jeunesse et de la stratégie européenne en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 revêt une plus grande importance en raison de la crise du coût de la vie; demande à la Commission d'être plus active dans la lutte contre la pauvreté, en particulier celle des enfants et celle des travailleurs; invite les États membres à mettre rapidement en œuvre leur plan d'action national relatif à la garantie de l'Union pour l'enfance et à assurer la disponibilité de services sociaux abordables, accessibles et de qualité, notamment en matière d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, d'accueil extra-scolaire, d'enseignement, de formation, de logement, de soins de santé

et de longue durée, en tant que condition essentielle pour garantir l'égalité des chances;

Or. en

Amendement 129

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

**Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. invite les États membres à investir dans le passage en toute sécurité de l'emploi informel à l'emploi formel et dans la prévention du faux travail indépendant, ainsi qu'à collaborer avec l'Autorité européenne du travail afin de sanctionner les employeurs qui contreviennent à la loi, d'inciter les employeurs à embaucher des travailleurs sous contrat formel, d'accorder un statut de résident sûr et durable et d'élargir les possibilités de régularisation pour les travailleurs informels;

Or. en

Amendement 130

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

**Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. invite les États membres à s'assurer que l'ensemble des formations qualifiantes sont adaptées aux capacités et aux aspirations des individus et conçues sur mesure pour les groupes en situation de vulnérabilité, tels que les personnes ne

travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation et les travailleurs les plus âgés;

Or. en

Amendement 131
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. met en évidence le vieillissement démographique dans l'ensemble de l'Union et encourage vivement les États membres à mettre en place des politiques visant à préserver et stimuler les taux de natalité;

Or. en

Amendement 132
Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. estime qu'une mobilisation extraordinaire de l'Union est indispensable afin de protéger les emplois et les revenus, y compris les pensions, et qu'elle doit s'accompagner de mesures décisives pour faire face à la dimension sociale de la crise du coût de la vie; précise qu'il est essentiel d'introduire un cadre européen destiné à promouvoir la convergence ascendante des salaires, d'élaborer une stratégie en faveur de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale pour ce qui est des

salaires versés aux travailleurs dans les différents pays ainsi que d'assurer une transposition et une mise en œuvre rapides et ambitieuses de la directive sur la transparence des rémunérations au niveau national, ce qui entraînera une réévaluation des travaux majoritairement effectués par des femmes;

Or. en

Amendement 133
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. reconnaît les bienfaits éventuels des programmes de reconversion professionnelle en faveur des travailleurs les plus âgés, qui, en permettant à ces personnes de rester actives sur le marché du travail et de mener une vie plus épanouie, pourraient contribuer de manière significative au système de protection sociale et atténuer les conséquences économiques liées au vieillissement de la société; insiste sur le fait que cette stratégie ne favorise pas seulement une participation plus longue et plus productive des personnes les plus âgées à la vie active, mais qu'elle contribue également au bien-être social et économique, renforçant ainsi le système de protection sociale;

Or. en

Amendement 134
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. rappelle que, pour lutter contre les coûts élevés du logement et pour garantir un habitat de qualité, les décideurs politiques devront impérativement se pencher sur la réglementation relative à la location et sur les politiques en la matière, passer en revue les services dédiés au logement et étendre l'offre immobilière;

Or. en

Amendement 135

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 quater. estime que les politiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes doivent être ancrées et intégrées dans toutes les phases de la gouvernance économique; souligne la nécessité de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, la non-discrimination et l'égalité sociale dans les relations de travail; engage la Commission et les États membres à remédier à la féminisation de la pauvreté sous toutes ses formes, notamment en améliorant les conditions de travail dans les secteurs féminisés; révèle qu'un grand nombre de groupes de travailleurs essentiels exercent des fonctions et travaillent dans des secteurs tout à fait déséquilibrés du point de vue du genre; met en exergue le fait que l'amélioration de la qualité des emplois et la mise au point de méthodes de travail durables sont fondamentales pour encourager la constitution d'une main-

d'œuvre plus diversifiée et pour étendre le vivier de travailleurs potentiels^{1 septies}; demande le renforcement des politiques qui tiennent compte de l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau de l'Union, qui sont essentielles afin de veiller à ce que les effets de la crise du coût de la vie ne creusent pas les inégalités de genre;

*^{1 septies} Eurofound, *Qualité de l'emploi des travailleurs essentiels pendant la pandémie de COVID-19 (2023).**

Or. en

Amendement 136

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 quater. estime qu'il est nécessaire de garantir des investissements importants dans les soins, de créer une infrastructure publique de haute qualité de services de soins inclusifs et sans but lucratif et de fournir des emplois de haute qualité dans les services publics de soins, de même que de mettre au point une nouvelle organisation sociale des soins, tenant compte de la dimension de genre, pour lutter contre la répartition inégale des responsabilités en matière de soins tout en offrant des possibilités et des emplois de haute qualité dans l'ensemble des territoires;

Or. en

Amendement 137

Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. rappelle que la création d'emplois de qualité et la mise en place de stratégies de fidélisation du personnel sont les meilleurs moyens d'attirer une main-d'œuvre qualifiée et invite les employeurs à investir dans leurs salariés; souligne que les difficultés de recrutement et les pénuries de main-d'œuvre sont particulièrement répandues dans les secteurs où les conditions de travail sont difficiles et où la qualité des emplois est médiocre; souligne qu'il est donc essentiel de créer des emplois de qualité et bien rémunérés qui améliorent la qualité de vie des travailleurs;

Amendement

5. rappelle que la création d'emplois de qualité et la mise en place de stratégies de fidélisation du personnel sont les meilleurs moyens d'attirer une main-d'œuvre qualifiée et invite les employeurs à investir dans leurs salariés; souligne que les difficultés de recrutement et les pénuries de main-d'œuvre sont particulièrement répandues dans les secteurs où les conditions de travail sont difficiles et où la qualité des emplois est médiocre; souligne qu'il est donc essentiel de créer des emplois de qualité et bien rémunérés qui améliorent la qualité de vie des travailleurs; ***fait observer que les pénuries de personnel ou les emplois peu attrayants sont considérés comme des défis majeurs par au moins une partie de l'industrie dans cinq secteurs critiques, à savoir les hôpitaux et les soins de santé, l'enseignement, l'alimentation et les boissons, le nettoyage industriel et les collectivités locales et régionales, les conditions de travail difficiles étant mentionnées comme l'une des principales causes de ces défis; insiste sur la nécessité pour les États membres d'assurer rapidement et efficacement un niveau de vie décent, de réduire la pauvreté des travailleurs et de promouvoir la cohésion sociale;***

Or. en

Amendement 138

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. rappelle que la création d'emplois de qualité et la mise en place de stratégies de fidélisation du personnel sont les meilleurs moyens d'attirer une main-d'œuvre qualifiée et invite les employeurs à investir dans leurs salariés; souligne que les difficultés de recrutement et les pénuries de main-d'œuvre sont particulièrement répandues dans les secteurs où les conditions de travail sont difficiles et où la qualité des emplois est médiocre; souligne qu'il est donc essentiel de créer des emplois de qualité et bien rémunérés qui améliorent la qualité de vie des travailleurs;

Amendement

5. rappelle que la création d'emplois de qualité et la mise en place de stratégies de fidélisation du personnel sont les meilleurs moyens d'attirer une main-d'œuvre qualifiée et invite les employeurs à investir dans leurs salariés; souligne que les difficultés de recrutement et les pénuries de main-d'œuvre sont particulièrement répandues dans les secteurs où les conditions de travail sont difficiles et où la qualité des emplois est médiocre, ***ce qui touche en particulier les jeunes, les femmes et les migrants***; souligne qu'il est donc essentiel de créer des emplois de qualité et bien rémunérés qui améliorent la qualité de vie des travailleurs, ***notamment dans le secteur des soins; attire l'attention sur le fait que, sur les 11 groupes de travailleurs définis par Eurofound comme essentiels au fonctionnement des services critiques, six présentent une qualité d'emploi inférieure à la moyenne, les travailleurs du secteur de la santé et des soins étant exposés à la qualité d'emploi la plus médiocre dans l'ensemble***;

Or. en

Amendement 139

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. rappelle que la création d'emplois de qualité et la mise en place de stratégies de fidélisation du personnel sont les meilleurs moyens d'attirer une main-d'œuvre qualifiée et invite les employeurs à ***investir dans leurs salariés***; souligne que

Amendement

5. rappelle que la création d'emplois de qualité et la mise en place de stratégies de fidélisation du personnel sont les meilleurs moyens d'attirer une main-d'œuvre qualifiée et invite ***donc*** les employeurs à ***réunir ces conditions s'ils***

les difficultés de recrutement et les pénuries de main-d'œuvre sont particulièrement répandues dans les secteurs où les conditions de travail sont difficiles et où la qualité des emplois est médiocre; souligne qu'il est donc essentiel de créer des emplois de qualité et bien rémunérés qui améliorent la qualité de vie des travailleurs;

rencontrent des difficultés de recrutement; souligne que ces difficultés et les pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs où les conditions de travail sont difficiles et où la qualité des emplois est médiocre pourraient être résolues en proposant des emplois décents assortis de salaires et de conditions de travail adéquats;

Or. en

Amendement 140
Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. signale la nécessité de simplifier la reconnaissance des compétences et des qualifications des ressortissants de pays tiers et leur intégration au marché du travail, tout en garantissant des conditions de travail équitables pour les ressortissants de pays tiers, qui sont facilement victimes de pratiques abusives et d'exploitation en raison de leur situation vulnérable;

Or. en

Amendement 141
Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginell, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. insiste, à cet égard, sur la nécessité pour les États membres de mettre en œuvre rapidement et efficacement la

directive de l'Union relative à des salaires minimaux adéquats en vue d'atteindre un niveau de vie décent, de réduire la pauvreté des travailleurs et de promouvoir la cohésion sociale;

Or. en

Amendement 142
Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. invite la Commission à proposer de nouvelles initiatives concernant la santé mentale pour prévenir et gérer les risques psychosociaux au travail et assurer le bien-être des travailleurs;

Or. en

Amendement 143
Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 ter. invite la Commission à présenter une proposition de directive-cadre fixant des normes de qualité pour les systèmes nationaux de revenu minimum, en se fondant sur la recommandation du Conseil du 30 janvier 2023 relative à un revenu minimum adéquat pour garantir une inclusion active; attire l'attention sur le fait que des mesures ciblées sont nécessaires pour améliorer l'adéquation, l'efficacité et la portée du revenu minimum, conformément à la stratégie de

Amendement 144

**Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel,
Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq**

Proposition de résolution

Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 quater. *exhorte la Commission et les États membres à garantir un traitement de l'immigration et de l'asile équitable et fondé sur les droits, prenant en considération le fait que tous les travailleurs, quelle que soit leur nationalité, doivent être traités sur un pied d'égalité et voir leurs droits respectés;*

Amendement 145

**Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel,
Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq**

Proposition de résolution

Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 quinquies. *rappelle que l'avenir du marché unique et de la concurrence mondiale doit aller de pair avec la politique de cohésion; fait remarquer que la double transition écologique et numérique pourrait donner lieu à une nouvelle série d'écart régionaux si elle n'est pas abordée convenablement, et qu'il est donc essentiel d'investir dans les infrastructures des régions les moins développées afin qu'elles puissent bénéficier des fonds et des politiques de*

***l'Union et offrir des possibilités d'emploi
à leurs citoyens;***

Or. en

Amendement 146
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. soutient l'augmentation des fonds de l'Union consacrés aux objectifs sociaux et la promotion d'investissements tournés vers l'avenir, axés sur les transitions écologique et numérique justes, avec une forte dimension sociale, y compris l'égalité de genre et l'égalité d'accès aux services essentiels, tels que l'éducation, la santé et les infrastructures numériques; souligne que les instruments financiers à tous les niveaux doivent devenir moins fragmentés et davantage mixtes et groupés;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 147
Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. soutient l'augmentation des fonds de l'Union consacrés aux objectifs sociaux et la promotion d'investissements tournés vers l'avenir, axés sur les transitions écologique et numérique justes, avec une forte dimension sociale, y compris l'égalité de genre et l'égalité d'accès aux services essentiels, tels que l'éducation, la santé et

Amendement

6. soutient l'augmentation des fonds de l'Union consacrés aux objectifs sociaux et la promotion d'investissements tournés vers l'avenir, axés sur les transitions écologique et numérique justes, avec une forte dimension sociale, y compris l'égalité de genre et l'égalité d'accès aux services essentiels, tels que l'éducation, la santé et

les infrastructures numériques; souligne que les instruments financiers à tous les niveaux doivent devenir moins fragmentés et davantage mixtes et groupés;

les infrastructures numériques; souligne que les instruments financiers à tous les niveaux doivent devenir moins fragmentés et davantage mixtes et groupés; ***met l'accent sur la nécessité d'introduire une conditionnalité sociale dans les règles d'affectation des fonds de l'Union; invite la Commission à envisager une révision de la directive sur les marchés publics afin de renforcer davantage la clause sociale;***

Or. en

Amendement 148

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. soutient l'augmentation des fonds de l'Union consacrés aux objectifs sociaux et la promotion d'investissements tournés vers l'avenir, axés sur les transitions écologique et numérique justes, avec une forte dimension sociale, y compris l'égalité de genre et l'égalité d'accès aux services essentiels, tels que l'éducation, la santé et les infrastructures numériques; souligne que les instruments financiers à tous les niveaux doivent devenir moins fragmentés et davantage mixtes et groupés;

Amendement

6. soutient l'augmentation des fonds de l'Union consacrés aux objectifs sociaux et la promotion d'investissements tournés vers l'avenir, axés sur les transitions écologique et numérique justes, avec une forte dimension sociale, y compris l'égalité de genre, ***l'égalité des chances pour les groupes les plus exposés à la pauvreté et à l'exclusion sociale***, et l'égalité d'accès aux services essentiels ***et sociaux***, tels que l'éducation, la santé ***et les soins, les services sociaux et la disponibilité de logements abordables***, et les infrastructures numériques; souligne que les instruments financiers à tous les niveaux doivent devenir moins fragmentés et davantage mixtes et groupés;

Or. en

Amendement 149

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel,

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. soutient l'augmentation des fonds de l'Union consacrés aux objectifs sociaux et la promotion d'investissements tournés vers l'avenir, axés sur les transitions écologique et numérique justes, avec une forte dimension sociale, y compris l'égalité de genre et l'égalité d'accès aux services essentiels, tels que l'éducation, la santé et les infrastructures numériques; souligne que les instruments financiers à tous les niveaux doivent devenir moins fragmentés et davantage mixtes et groupés;

Amendement

6. soutient l'augmentation des fonds de l'Union consacrés aux objectifs sociaux et la promotion d'investissements tournés vers l'avenir, axés sur **la protection sociale, les services sociaux et** les transitions écologique et numérique justes, avec une forte dimension sociale, y compris l'égalité de genre et l'égalité d'accès aux services essentiels, tels que l'éducation, la santé, **la disponibilité de logements abordables** et les infrastructures numériques; souligne que les instruments financiers à tous les niveaux doivent devenir moins fragmentés et davantage mixtes et groupés;

Or. en

Amendement 150

Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. soutient **l'augmentation** des fonds de l'Union **consacrés aux objectifs sociaux et** la promotion **d'investissements** tournés vers l'avenir, **axés sur les transitions écologique et numérique justes**, avec une forte dimension sociale, y compris **l'égalité de genre et l'égalité d'accès aux** services essentiels, tels que l'éducation, la santé et les infrastructures numériques; souligne que les instruments financiers à tous les niveaux doivent devenir moins **fragmentés et davantage mixtes et groupés**;

Amendement

6. soutient **une affectation efficace, équitable et neutre** des fonds de l'Union **en faveur de** la promotion **de son secteur productif et des investissements** tournés vers l'avenir, avec une forte dimension sociale, y compris **en ce qui concerne les** services essentiels, tels que l'éducation, la santé et les infrastructures numériques; souligne que les instruments financiers à tous les niveaux doivent devenir moins **contraignants sur le plan administratif**;

Amendement 151
Lívia Járóka

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. soutient l'augmentation des fonds de l'Union consacrés aux objectifs sociaux et la promotion d'investissements tournés vers l'avenir, axés sur les transitions écologique et numérique justes, avec une forte dimension sociale, y compris l'égalité de genre et l'égalité d'accès aux services essentiels, tels que l'éducation, la santé et les infrastructures numériques; souligne que les instruments financiers à tous les niveaux doivent devenir moins fragmentés et davantage mixtes et groupés;

Amendement

6. soutient l'augmentation des fonds de l'Union consacrés aux objectifs sociaux et la promotion d'investissements tournés vers l'avenir, axés sur les transitions écologique et numérique justes, avec une forte dimension sociale, y compris l'égalité de genre et l'égalité d'accès aux services essentiels, tels que **les services de base**, l'éducation, la santé et les infrastructures numériques; souligne que les instruments financiers à tous les niveaux doivent devenir moins fragmentés et davantage mixtes et groupés;

Amendement 152
Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. soutient l'augmentation des fonds de l'Union consacrés aux objectifs sociaux et la promotion d'investissements tournés vers l'avenir, axés sur les transitions écologique et numérique justes, avec une forte dimension sociale, y compris **l'égalité de genre et** l'égalité d'accès aux services essentiels, tels que l'éducation, la santé et les infrastructures numériques; souligne que les instruments financiers à tous les niveaux doivent devenir moins fragmentés

Amendement

6. soutient l'augmentation des fonds de l'Union consacrés aux objectifs sociaux et la promotion d'investissements tournés vers l'avenir, axés sur les transitions écologique et numérique justes, avec une forte dimension sociale, y compris l'égalité d'accès aux services essentiels, tels que l'éducation, la santé et les infrastructures numériques; souligne que les instruments financiers à tous les niveaux doivent devenir moins fragmentés et **contraignants**

et davantage mixtes et groupés;

sur le plan administratif et davantage mixtes et groupés;

Or. en

Amendement 153

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite la Commission à envisager une révision de la directive sur les marchés publics afin de renforcer davantage la clause sociale et de garantir que les entreprises et les sous-traitants bénéficiaires encouragent la négociation collective, garantissent le respect des droits des travailleurs, proposent des emplois de qualité, favorisent des apprentissages de qualité, garantissent des rémunérations décentes et respectueuses de l'égalité, et assurent des formations; demande instamment à la Commission d'encourager la négociation collective, la démocratie au travail et le dialogue social par l'intermédiaire du Semestre européen, et plus particulièrement dans les recommandations par pays afin de garantir des salaires durables et décents par la négociation collective;

Or. en

Amendement 154

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite la Commission à proposer des solutions à long terme pour lutter contre les pratiques de sous-traitance abusives en introduisant un règlement européen sur l'emploi décent dans les chaînes de sous-traitance afin de garantir, par exemple, la responsabilité solidaire dans les chaînes de sous-traitance, la vérification appropriée des déclarations sur l'honneur par les opérateurs économiques et la limitation des chaînes de sous-traitance, en renforçant la stabilité du travail, en garantissant l'égalité de traitement des travailleurs et en soutenant les syndicats et les représentants des travailleurs tout au long de la chaîne de sous-traitance;

Or. en

Amendement 155

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

**Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite les États membres à mettre rapidement en œuvre leur plan d'action national relatif à la garantie de l'Union pour l'enfance et à assurer la disponibilité de services sociaux abordables, accessibles et de qualité, notamment en matière d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, d'accueil extra-scolaire, d'enseignement, de formation, de logement, de soins de santé et de longue durée, en tant que condition essentielle pour garantir l'égalité des chances;

Or. en

Amendement 156

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

**Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. souligne la nécessité de réduire les charges administratives inutiles pesant sur les entreprises, en particulier sur les PME et les jeunes entreprises, tout en préservant les normes les plus élevées en matière de protection des consommateurs;

Or. en

**Amendement 157
Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann**

**Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. invite les États membres à mettre rapidement en œuvre leur plan d'action national relatif à la garantie de l'Union pour l'enfance et à assurer la disponibilité de services sociaux abordables, accessibles et de qualité, notamment en matière d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, d'accueil extra-scolaire, d'enseignement, de formation, de logement, de soins de santé et de longue durée, en tant que condition essentielle pour garantir l'égalité des chances;

Or. en

**Amendement 158
Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel,
Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq**

**Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)**

6 ter. invite les États membres à mettre en œuvre le plan d'action pour l'économie sociale afin de promouvoir un emploi décent et inclusif, la durabilité et l'économie circulaire, et à soutenir les organisations de l'économie sociale;

Or. en

Amendement 159

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Paragraphe 6 quater (nouveau)

6 quater. rappelle qu'il est essentiel que les initiatives de financement de l'Union soutiennent l'industrie et la souveraineté afin de garantir une croissance durable à long terme ainsi qu'une prospérité partagée; estime en outre que l'intégration des aspects pertinents, mentionnés ci-dessous, dans tout instrument de financement futur est essentielle:

– la justice sociale et environnementale comme principes directeurs afin de rendre l'Union plus résiliente;

– une attention particulière accordée aux travailleurs: tout investissement devrait créer des emplois bien rémunérés pour relever les classes basses et moyennes et apporter des avantages concrets aux communautés qui sont souvent négligées et laissées de côté;

– la justice environnementale: assurer une répartition équitable des bénéfices et des profits des investissements et une redistribution des projets, au bénéfice

notamment des plus vulnérables;

– la mise en œuvre de la dimension territoriale, la prise en considération des différences et leur intégration pour tendre vers une réelle convergence en Europe;

– l'intégration d'une perspective de genre afin d'améliorer la prise en considération du genre dans les politiques publiques;

Or. en

Amendement 160

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginell, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Paragraphe 6 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 quinquies. estime qu'un programme européen destiné à soutenir les initiatives locales en matière de création d'emplois directs offrirait des possibilités d'emploi aux chômeurs de longue durée dans le cadre d'un programme géré par l'État pour les demandeurs d'emploi qui ne trouvent pas de débouchés sur le marché du travail ordinaire; souligne que ce programme pourrait, en se fondant sur une approche territoriale et une stratégie ascendante fondée sur le dialogue social et la participation d'autres acteurs au sein de chaque région, répondre aux besoins non satisfaits du territoire, en adoptant une nouvelle définition inclusive et en évitant les stéréotypes liés au genre;

Or. en

Amendement 161

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que les règles budgétaires de l'Union devraient permettre les investissements publics nécessaires et le financement de la transition juste vers une économie zéro carbone ainsi **que la bonne** mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux et des investissements sociaux; souligne que, bien qu'il soit nécessaire de réduire la dette publique dans un délai raisonnable, les États membres plus petits ou plus endettés ont besoin de trajectoires d'ajustement individuelles plus souples qui leur laissent une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour entreprendre les investissements et les réformes nécessaires à des transitions écologique et numérique socialement équitables, d'une manière qui ne laisse personne de côté;

Amendement

7. estime que les règles budgétaires de l'Union devraient permettre les investissements publics nécessaires et le financement de la transition juste vers une économie zéro carbone ainsi **qu'une** mise en œuvre **complète et ambitieuse** des principes du socle européen des droits sociaux et des investissements sociaux; souligne que, bien qu'il soit nécessaire de réduire la dette publique dans un délai raisonnable, les États membres plus petits ou plus endettés ont besoin de trajectoires d'ajustement individuelles plus souples qui leur laissent une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour entreprendre les investissements et les réformes nécessaires à des transitions écologique et numérique socialement équitables, d'une manière qui ne laisse personne de côté; **insiste sur le fait que les politiques et les objectifs sociaux et environnementaux doivent être intégrés dans l'architecture de gouvernance économique sur un pied d'égalité avec les politiques et objectifs économiques; souligne qu'il est nécessaire que le cadre de gouvernance économique soit conforme aux principes qui figurent dans le socle européen des droits sociaux; insiste sur le fait que des investissements verts et sociaux sont nécessaires dans les services publics et que la gouvernance économique de l'Union tienne compte des besoins en ressources et en personnel dans les secteurs de l'enseignement, des services publics de l'emploi et d'autres administrations publiques locales, régionales et nationales qui sont des acteurs clés d'une transition écologique juste et sociale; demande à la Commission de publier des recommandations par pays qui contribuent à la création d'emplois, à l'augmentation du niveau d'emploi et à la réduction de l'empreinte écologique, y**

compris la suppression progressive des subventions contre-productives qui entrent en concurrence avec les investissements verts et sociaux, ainsi que l'évaluation des effets des politiques en matière de changement climatique sur la répartition des revenus entre les différents groupes, afin de déterminer les mesures nécessaires pour faire face à ces effets; demande que la conformité à un cadre de convergence sociale soit automatiquement prévue dans les recommandations par pays; souligne la nécessité de disposer d'une capacité budgétaire permanente ou d'un Fonds de souveraineté européen afin de garantir que tous les États membres bénéficient de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour relever les défis sociaux, climatiques et environnementaux;

Or. en

Amendement 162
Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que les règles budgétaires de l'Union devraient permettre les investissements publics nécessaires et le financement de la transition juste vers une économie zéro carbone ainsi que la bonne mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux et des investissements sociaux; souligne que, ***bien qu'il soit nécessaire de réduire la dette publique dans un délai raisonnable***, les États membres plus petits ou plus endettés ont besoin de trajectoires d'ajustement individuelles plus souples qui leur laissent une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour entreprendre les investissements et les réformes nécessaires

Amendement

7. ***regrette que la réforme des règles budgétaires de l'Union européenne ne donne pas aux États membres la possibilité de s'approprier véritablement leurs trajectoires de référence et ne leur offre pas une marge de manœuvre suffisante pour réaliser les investissements nécessaires afin d'atteindre les objectifs de l'Union en matière de transitions numérique et écologique, ainsi que le socle européen des droits sociaux; déplore l'absence de traitement préférentiel pour les dépenses publiques à caractère prospectif, telles que les investissements verts, dans les limites d'endettement et de déficit; invite***

à des transitions écologique et numérique socialement équitables, d'une manière qui ne laisse personne de côté;

la Commission à aller au-delà du pacte fiscal et d'abroger le pacte de stabilité et de croissance pour favoriser une plus grande flexibilité et permettre de toute urgence les investissements nécessaires en matière sociale et environnementale; déplore l'absence de volonté de modifier les limites budgétaires arbitraires correspondant aux seuils de 3 % du déficit et de 60 % de taux d'endettement; rappelle que ces limites n'ont pas de justification économique solide, ont conduit, par le passé, à une réduction indifférenciée des dépenses publiques; estime que les règles budgétaires de l'Union devraient permettre les investissements publics nécessaires et le financement de la transition juste vers une économie zéro carbone ainsi que la bonne mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux et des investissements sociaux; souligne que les États membres plus petits ou plus endettés ont besoin de trajectoires d'ajustement individuelles plus souples qui leur laissent une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour entreprendre les investissements et les réformes nécessaires à des transitions écologique et numérique socialement équitables, d'une manière qui ne laisse personne de côté;

Or. en

Amendement 163

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que les règles budgétaires de l'Union devraient permettre les investissements publics nécessaires et le financement de la transition juste vers une

Amendement

7. estime que les règles budgétaires de l'Union devraient permettre les investissements publics nécessaires et le financement de la transition juste vers une

économie zéro carbone ainsi que la bonne mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux et des investissements sociaux; souligne que, bien qu'il soit nécessaire de réduire la dette publique dans un délai raisonnable, les États membres plus petits ou plus endettés ont besoin de trajectoires d'ajustement individuelles plus souples qui leur laissent une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour entreprendre les investissements et les réformes nécessaires à des transitions écologique et numérique socialement équitables, d'une manière qui ne laisse personne de côté;

économie zéro carbone ainsi que la bonne mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux et des investissements sociaux; souligne que, bien qu'il soit nécessaire de réduire la dette publique dans un délai raisonnable, les États membres plus petits ou plus endettés ont besoin de trajectoires d'ajustement individuelles plus souples qui leur laissent une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour entreprendre les investissements et les réformes nécessaires à des transitions écologique et numérique socialement équitables, d'une manière qui ne laisse personne de côté; ***estime que les nouvelles règles budgétaires de l'Union devraient intégrer les initiatives de réforme aux éventuelles prévisions en matière de production, harmoniser le cadre budgétaire avec les transitions numérique et écologique, prévenir les mesures d'austérité et tenir compte du fait que les consolidations budgétaires ne réduisent pas les taux d'endettement, notamment parce que leurs effets négatifs sur la croissance l'emportent sur les économies réalisées;***

Or. en

Amendement 164
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que les règles budgétaires de l'Union devraient permettre ***les investissements publics nécessaires et le financement de la transition juste vers une économie zéro carbone*** ainsi que ***la bonne mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux et des investissements sociaux; souligne que, bien qu'il soit nécessaire de réduire la***

Amendement

7. estime que les règles budgétaires de l'Union devraient permettre ***la dynamisation de l'économie*** ainsi que ***l'alignement sur les principes du socle européen des droits sociaux; rappelle que les États membres endettés doivent réduire leur dette publique; met en évidence le fait que la politique sociale doit et peut être mise en œuvre dans le respect de dépenses***

dette publique dans un délai raisonnable, les États membres plus petits ou plus endettés ont besoin de trajectoires d'ajustement individuelles plus souples qui leur laissent une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour entreprendre les investissements et les réformes nécessaires à des transitions écologique et numérique socialement équitables, d'une manière qui ne laisse personne de côté;

publiques prudentes;

Or. en

Amendement 165

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime que les règles budgétaires de l'Union devraient permettre les investissements publics nécessaires et le financement de la transition juste vers une économie zéro carbone ***ainsi que la bonne mise en œuvre*** des principes du socle européen des droits sociaux et des investissements sociaux; souligne ***que, bien*** qu'il ***soit*** nécessaire de réduire la dette publique dans un délai raisonnable, ***les États membres plus petits ou plus endettés ont besoin de trajectoires d'ajustement individuelles plus souples qui leur laissent une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour entreprendre les investissements et les réformes nécessaires à des transitions écologique et numérique socialement équitables, d'une manière qui ne laisse personne de côté;***

Amendement

7. estime que les règles budgétaires de l'Union devraient permettre les investissements publics nécessaires et le financement de la transition juste vers une économie zéro carbone ***tout en tenant compte*** des principes du socle européen des droits sociaux et des investissements sociaux; souligne qu'il ***est*** nécessaire de réduire la dette publique dans un délai raisonnable, ***comme l'exige le pacte de stabilité et de croissance, tout en autorisant une certaine souplesse dans des cas particuliers et exceptionnels;***

Or. en

Amendement 166

Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. estime **que les** règles budgétaires de l'Union **devraient permettre les investissements publics nécessaires et le financement de** la transition juste vers une économie zéro carbone **ainsi que la bonne mise en œuvre des principes** du socle européen des droits sociaux et des investissements sociaux; **souligne que, bien qu'il soit nécessaire** de réduire la dette publique dans un délai raisonnable, les États membres plus petits ou plus endettés **ont besoin de trajectoires d'ajustement individuelles plus souples qui leur laissent une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour entreprendre** les investissements et les réformes **nécessaires à des transitions écologique et numérique socialement équitables, d'une manière qui ne laisse personne de côté;**

Amendement

7. estime **qu'il est important de se conformer aux** règles budgétaires de l'Union, **qui permettent des investissements publics essentiels pour** la transition vers une économie zéro carbone **et qui favorisent** la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et des investissements sociaux; **met l'accent sur la nécessité** de réduire la dette publique dans un délai raisonnable; **souligne qu'il est essentiel de veiller à ce que** les États membres plus petits ou plus endettés **disposent de mesures budgétaires adéquates permettant une budgétisation responsable; précise que la responsabilité budgétaire est fondamentale pour soutenir** les investissements et les réformes **indispensables à une transition numérique équitable, qui accorde la priorité à l'équité et à l'inclusion sociales sans compromettre la stabilité budgétaire;**

Or. en

Amendement 167
Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

7 bis. admet que la protection sociale joue un rôle dans la lutte contre les risques et les défis sociaux posés à la fois par le changement climatique et par la transformation numérique; invite la Commission et les États membres à mettre au point et à renforcer des systèmes de protection sociale durables, complets et capables de s'adapter aux

Amendement

bouleversements, afin de soutenir une transition juste vers un avenir durable pour tous, et à les intégrer dans les politiques et plans consacrés au climat et au numérique en élaborant des politiques d'accompagnement au moyen de la protection sociale, y compris sous la forme d'indemnités de chômage, de formations et du renforcement des compétences, du redéploiement de la main-d'œuvre et d'autres mesures appropriées pour soutenir les travailleurs dans les secteurs qui subissent les conséquences négatives de la transition vers le développement durable;

Or. en

Amendement 168
Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. invite la Commission à présenter une proposition visant à réorganiser l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) afin de soutenir les régimes de chômage partiel, les revenus des travailleurs et les travailleurs qui seraient temporairement licenciés dans le contexte des transitions numérique et écologique; invite les États membres à envisager de recourir aux systèmes de garantie de l'emploi pour renforcer la résilience aux changements climatiques et à l'automatisation tout en générant de nouveaux actifs productifs et durables, et invite la Commission à envisager de présenter une proposition pour une initiative européenne de ce type;

Or. en

Amendement 169

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. rappelle aux États membres leur engagement à entreprendre des réformes et à réaliser des investissements qui ont une incidence sociale et contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union ainsi qu'à une croissance durable et inclusive, ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux au moyen de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience; demande, à cet égard, que le socle européen des droits sociaux soit intégré dans tous les fonds de l'Union par l'introduction d'une conditionnalité sociale dans leurs règles d'attribution, dans le cadre du règlement financier¹ couvrant le budget général de l'Union;

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE)

Amendement

8. rappelle aux États membres leur engagement à entreprendre des réformes et à réaliser des investissements qui ont une incidence sociale et contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union ainsi qu'à une croissance durable et inclusive, ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux au moyen de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience, ***de leurs futurs plans budgétaires et structurels à moyen terme et de leurs plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la garantie de l'Union pour l'enfance***; demande, à cet égard, que le socle européen des droits sociaux soit intégré dans tous les fonds de l'Union par l'introduction d'une conditionnalité sociale dans leurs règles d'attribution, dans le cadre du règlement financier¹ couvrant le budget général de l'Union; ***met en avant l'importance d'associer les partenaires sociaux et les organisations de la société civile à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des plans budgétaires et structurels nationaux à moyen terme dans le cadre du réexamen de la gouvernance économique***;

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE)

n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

Or. en

Amendement 170

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. rappelle aux États membres leur engagement à entreprendre des réformes et à réaliser des investissements qui ont une incidence sociale et contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union ainsi qu'à une croissance durable et inclusive, ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux au moyen de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience; demande, à cet égard, que le socle européen des droits sociaux soit intégré dans tous les fonds de l'Union par l'introduction d'une conditionnalité sociale dans leurs règles d'attribution, dans le cadre du règlement financier¹ couvrant le budget général de l'Union;

Amendement

8. rappelle aux États membres leur engagement à entreprendre des réformes et à réaliser des investissements qui ont une incidence sociale et contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union ainsi qu'à une croissance durable et inclusive, ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux au moyen de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience ***ainsi que de leurs plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la garantie de l'Union pour l'enfance;*** demande, à cet égard, que le socle européen des droits sociaux soit intégré dans tous les fonds de l'Union par l'introduction d'une conditionnalité sociale dans leurs règles d'attribution, dans le cadre du règlement financier¹ couvrant le budget général de l'Union; ***met en relief le fait que le renforcement de la légitimité démocratique suppose l'accroissement de la transparence de l'analyse de la durabilité de la dette, qui devrait reposer sur des critères objectifs, et l'intégration des initiatives de réforme aux éventuelles prévisions en matière de production, qui pourraient conditionner la performance réelle actuelle;***

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

Or. en

Amendement 171

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. rappelle aux États membres leur engagement à entreprendre des réformes et à réaliser des investissements qui ont une incidence sociale et contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union ainsi qu'à une croissance durable et inclusive, ***ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux au moyen de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience; demande, à cet égard, que le socle européen des droits sociaux soit intégré dans tous les fonds de l'Union par l'introduction d'une conditionnalité sociale dans leurs règles d'attribution, dans le cadre du règlement financier¹ couvrant le budget général de l'Union;***

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE)

Amendement

8. rappelle aux États membres leur engagement à entreprendre des réformes et à réaliser des investissements qui ont une incidence sociale et contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union ainsi qu'à une croissance durable et inclusive;

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE)

n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

Or. en

Amendement 172 Dominique Bilde

Proposition de résolution Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. rappelle aux États membres leur engagement à entreprendre des réformes et à réaliser des investissements qui ont une incidence sociale et contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union ainsi qu'à une croissance durable et inclusive, ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux au moyen de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience; **demande, à cet égard, que le socle européen des droits sociaux soit intégré dans tous les fonds de l'Union par l'introduction d'une conditionnalité sociale dans leurs règles d'attribution, dans le cadre du règlement financier¹ couvrant le budget général de l'Union;**

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le

Amendement

8. rappelle aux États membres leur engagement à entreprendre des réformes et à réaliser des investissements qui ont une incidence sociale et contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union ainsi qu'à une croissance durable et inclusive, ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux au moyen de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience;

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le

Or. en

Amendement 173
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. rappelle aux États membres leur engagement à entreprendre des réformes et à réaliser des investissements qui ont une incidence sociale et contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union ainsi qu'à une croissance durable et inclusive, ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux au moyen de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience; demande, à cet égard, que le socle européen des droits sociaux soit intégré dans tous les fonds de l'Union par ***l'introduction d'une conditionnalité sociale*** dans leurs règles d'attribution, dans le cadre du règlement financier¹ couvrant le budget général de l'Union;

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

Amendement

8. rappelle aux États membres leur engagement à entreprendre des réformes et à réaliser des investissements qui ont une incidence sociale et contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union ainsi qu'à une croissance durable et inclusive, ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux au moyen de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience; demande, à cet égard, que le socle européen des droits sociaux soit intégré dans tous les fonds de l'Union par ***la prise en considération de ses principes*** dans leurs règles d'attribution, dans le cadre du règlement financier¹ couvrant le budget général de l'Union;

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

Or. en

Amendement 174
Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. rappelle aux États membres leur engagement à entreprendre des réformes et à réaliser des investissements qui ont une incidence sociale et contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union ainsi qu'à **une croissance** durable et **inclusive**, ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux au moyen de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience; demande, à cet égard, que le socle européen des droits sociaux soit intégré dans tous les fonds de l'Union par l'introduction d'une conditionnalité sociale dans leurs règles d'attribution, dans le cadre du règlement financier¹ couvrant le budget général de l'Union;

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

Amendement

8. rappelle aux États membres leur engagement à entreprendre des réformes et à réaliser des investissements qui ont une incidence sociale et contribuent à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union ainsi qu'à **un développement** durable et **inclusif**, ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux au moyen de leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience; demande, à cet égard, que le socle européen des droits sociaux soit intégré dans tous les fonds de l'Union par l'introduction d'une conditionnalité sociale dans leurs règles d'attribution, dans le cadre du règlement financier¹ couvrant le budget général de l'Union;

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

Or. en

Amendement 175
Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. invite la Commission et les États membres à se pencher, dans le cadre du Semestre européen, sur la question de la suffisance des pensions, en renforçant l'action de l'Union en vue de promouvoir des systèmes sociaux de protection sociale solides; invite à cet égard les États membres à améliorer l'accès aux pensions pour les personnes sous contrat atypique ainsi qu'à inclure une compensation pour la prise en charge de responsabilités familiales non rétribuée dans leurs systèmes de pension, notamment en prévoyant des droits à pension pour les interruptions de carrière liées à ce type de prise en charge de responsabilités dans le cadre des régimes de pension; invite les États membres à garantir une indexation adéquate des pensions pour suivre le rythme de l'inflation ainsi que la disponibilité de services pour la population la plus âgée, en particulier les soins de santé et les soins de longue durée, et à évaluer la suffisance des pensions minimales, en assurant un niveau de vie décent aux personnes les plus âgées par l'augmentation des pensions de base ou minimales et des pensions de survivant; souligne à cet égard la nécessité d'instaurer des mécanismes et des critères objectifs pour la fixation et la revalorisation des pensions minimales, afin de garantir que celles-ci soient suffisamment élevées pour permettre une vie décente;

Or. en

Amendement 176

**Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel,
Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq**

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. fait remarquer que les politiques d'innovation territoriale transforment les régions et leur donnent les moyens de faire face à la double transition écologique et numérique et d'en tirer profit; insiste sur le fait qu'il est fondamental de définir l'avenir du Fonds de cohésion;

Or. en

Amendement 177
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. prend acte des propositions de nouveaux règlements présentées par la Commission dans le cadre de la révision du cadre de gouvernance économique d'avril 2023 afin de renforcer la soutenabilité de la dette et de favoriser une croissance durable et inclusive au moyen d'investissements et de réformes, y **compris**des trajectoires d'ajustement budgétaire qui permettent l'investissement social; invite la Commission à évaluer quelles dépenses et quels investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs socio-économiques à long terme requis pour respecter les jalons des plans nationaux pour la reprise et la résilience; invite la Commission à proposer un nouveau système de calcul des déficits excessifs fondé sur cette évaluation afin d'accroître l'équité pendant les transitions écologique et numérique, la résilience sociale et la mise en œuvre du socle

9. prend acte des propositions de nouveaux règlements présentées par la Commission dans le cadre de la révision du cadre de gouvernance économique d'avril 2023 afin de renforcer la soutenabilité de la dette et de favoriser une croissance durable et inclusive au moyen d'investissements et de réformes, y **compris des** trajectoires d'ajustement budgétaire qui permettent l'investissement social; invite la Commission à évaluer quelles dépenses et quels investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs socio-économiques à long terme requis pour respecter **les priorités communes de l'Union définies dans le cadre révisé de gouvernance économique ainsi que** les jalons des plans nationaux pour la reprise et la résilience, **et ceux indispensables à la mise en œuvre des recommandations spécifiques à chaque pays ainsi que des futurs plans structurels budgétaires à**

européen des droits sociaux, tout en garantissant la viabilité des finances publiques dans les États membres;

moyen terme; invite la Commission à proposer un nouveau système de calcul des déficits excessifs fondé sur cette évaluation afin d'accroître l'équité pendant les transitions écologique et numérique, la résilience sociale et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, tout en garantissant la viabilité des finances publiques dans les États membres;

Or. en

Amendement 178 **Dominique Bilde**

Proposition de résolution **Paragraphe 9**

Proposition de résolution

9. prend acte des propositions de nouveaux règlements présentées par la Commission dans le cadre de la révision du cadre de gouvernance économique d'avril 2023 afin de renforcer la soutenabilité de la dette et de favoriser une croissance durable et inclusive au moyen d'investissements et de réformes, y ***compris*** des trajectoires d'ajustement budgétaire qui permettent l'investissement social; invite la Commission à ***évaluer quelles dépenses et quels investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs socio-économiques à long terme requis pour respecter les jalons des plans nationaux pour la reprise et la résilience***; ***invite la Commission*** à proposer un nouveau système de calcul des déficits excessifs fondé sur cette évaluation afin d'accroître l'équité pendant les transitions écologique et numérique, la résilience sociale et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, tout en garantissant la viabilité des finances publiques dans les États membres;

Amendement

9. prend acte des propositions de nouveaux règlements présentées par la Commission dans le cadre de la révision du cadre de gouvernance économique d'avril 2023 afin de renforcer la soutenabilité de la dette et de favoriser une croissance durable et inclusive au moyen d'investissements et de réformes, y compris des trajectoires d'ajustement budgétaire qui permettent l'investissement social; invite la Commission à proposer un nouveau système de calcul des déficits excessifs fondé sur cette évaluation afin d'accroître l'équité pendant les transitions écologique et numérique, la résilience sociale et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, tout en garantissant la viabilité des finances publiques dans les États membres;

Or. en

Amendement 179

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. prend acte des propositions de nouveaux règlements présentées par la Commission dans le cadre de la révision du cadre de gouvernance économique d'avril 2023 afin de renforcer la soutenabilité de la dette et de favoriser **une croissance** durable et **inclusive** au moyen d'investissements et de réformes, y **compris des** trajectoires d'ajustement budgétaire qui permettent l'investissement social; invite la Commission à évaluer quelles dépenses et quels investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs socio-économiques à long terme requis pour respecter les jalons des plans nationaux pour la reprise et la résilience; invite la Commission à **proposer un nouveau système de calcul des déficits excessifs fondé sur cette évaluation afin d'accroître** l'équité pendant les transitions écologique et numérique, la résilience sociale et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, **tout en garantissant la viabilité des finances publiques dans les États membres;**

Amendement

9. prend acte des propositions de nouveaux règlements présentées par la Commission dans le cadre de la révision du cadre de gouvernance économique d'avril 2023 afin de renforcer la soutenabilité de la dette et de favoriser **un développement** durable et **inclusif** au moyen d'investissements et de réformes, y **compris des** trajectoires d'ajustement budgétaire qui permettent l'investissement social; invite la Commission à évaluer quelles dépenses et quels investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs socio-économiques à long terme requis pour respecter les jalons des plans nationaux pour la reprise et la résilience; invite la Commission à **accroître** l'équité pendant les transitions écologique et numérique, la résilience sociale et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux;

Or. en

Amendement 180

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. prend acte des propositions de

Amendement

9. prend acte des propositions de

nouveaux règlements présentées par la Commission dans le cadre de la révision du cadre de gouvernance économique d'avril 2023 afin de renforcer la soutenabilité de la dette et de favoriser une croissance durable et inclusive au moyen d'investissements et de réformes, y **comprisdes** trajectoires d'ajustement budgétaire qui permettent l'investissement social; invite la Commission à évaluer quelles dépenses et quels investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs socio-économiques à long terme requis pour respecter les jalons des plans nationaux pour la reprise et la résilience; invite la Commission à proposer un nouveau système de calcul des déficits excessifs fondé sur cette évaluation afin d'accroître l'équité pendant les transitions écologique et numérique, la résilience sociale et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, tout en garantissant la viabilité des finances publiques dans les États membres;

nouveaux règlements présentées par la Commission dans le cadre de la révision du cadre de gouvernance économique d'avril 2023 afin de renforcer la soutenabilité **et l'allègement** de la dette et de favoriser une croissance **économique** durable et inclusive au moyen d'investissements et de réformes, y **compris des** trajectoires d'ajustement budgétaire qui permettent l'investissement social; invite la Commission à évaluer quelles dépenses, **quelles réformes** et quels investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs socio-économiques à long terme requis pour respecter les jalons des plans nationaux pour la reprise et la résilience; invite la Commission à proposer un nouveau système de calcul des déficits excessifs fondé sur cette évaluation afin d'accroître l'équité pendant les transitions écologique et numérique, la résilience sociale et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, tout en garantissant la viabilité des finances publiques dans les États membres **et le respect du pacte de stabilité et de croissance**;

Or. en

Amendement 181
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. prend acte des propositions de nouveaux règlements présentées par la Commission dans le cadre de la révision du cadre de gouvernance économique d'avril 2023 afin de renforcer la soutenabilité de la dette et de favoriser une croissance durable et inclusive au moyen d'investissements et de réformes, y **comprisdes** trajectoires d'ajustement

Amendement

9. prend acte des propositions de nouveaux règlements présentées par la Commission dans le cadre de la révision du cadre de gouvernance économique d'avril 2023 afin de renforcer la soutenabilité de la dette et de favoriser une croissance durable et inclusive au moyen d'investissements et de réformes, y **compris des** trajectoires d'ajustement

budgétaire qui permettent l'investissement social; invite la Commission à évaluer quelles dépenses et quels investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs socio-économiques à long terme requis pour respecter les jalons des plans nationaux pour la reprise et la résilience; invite la Commission à proposer un nouveau système de calcul des déficits excessifs fondé sur cette évaluation afin d'accroître l'équité pendant **les transitions écologique et** numérique, la résilience sociale et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, tout en garantissant la viabilité des finances publiques dans les États membres;

budgétaire qui permettent l'investissement social; invite la Commission à évaluer quelles dépenses et quels investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs socio-économiques à long terme requis pour respecter les jalons des plans nationaux pour la reprise et la résilience; invite la Commission à proposer un nouveau système de calcul des déficits excessifs fondé sur cette évaluation afin d'accroître l'équité pendant **la transition** numérique, la résilience sociale et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, tout en garantissant la viabilité des finances publiques dans les États membres;

Or. en

Amendement 182

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. invite la Commission à étudier en profondeur le phénomène du faux travail indépendant dans tous les secteurs concernés, sa gravité et ses conséquences, et demande aux États membres de soutenir pleinement une application effective de la présomption d'emploi dans les travaux réalisés par l'intermédiaire d'une plateforme et d'étendre cette présomption à tous les secteurs;

Or. en

Amendement 183

Lívia Járóka

Proposition de résolution

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. *invite la Commission à s'assurer que les fonds sociaux de l'Union, en particulier ceux nécessaires aux plans nationaux de redressement et de renforcement de la résilience des États membres, sont mis à la disposition de l'ensemble de ces derniers sur un pied d'égalité et à cesser de retenir les fonds sociaux et les fonds de cohésion sans justification;*

Or. en

Amendement 184

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. *demande un cadre juridique global de l'Union sur la sous-traitance afin de limiter la longueur de la chaîne de sous-traitance et de garantir la responsabilité solidaire des entreprises en ce qui concerne le recrutement et les conditions de travail des travailleurs; préconise une révision des règles de l'Union en matière de marchés publics afin de les aligner sur ce nouveau cadre, ainsi que l'introduction d'une conditionnalité sociale forte liée à toutes les formes de financement public afin de promouvoir les emplois de qualité et l'égalité de genre;*

Or. en

Amendement 185

Dominique Bilde

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. invite la Commission à élaborer une architecture de gouvernance économique dans l'Union, fondée sur la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la solidarité, l'intégration, la justice sociale, la convergence, l'égalité de genre, des services publics de qualité, y compris un système d'enseignement public universel de qualité, des emplois de qualité et un développement durable;

supprimé

Or. en

Amendement 186

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. invite la Commission à élaborer une architecture de gouvernance économique dans l'Union, fondée sur la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la solidarité, l'intégration, la justice sociale, la convergence, l'égalité de genre, des services publics de qualité, y compris un système d'enseignement public universel de qualité, des emplois de qualité et un développement durable;

10. invite la Commission à élaborer une architecture de gouvernance économique dans l'Union, fondée sur la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la solidarité, l'intégration, la justice sociale, la convergence, l'égalité de genre, des services publics de qualité, y compris un système d'enseignement public universel de qualité, des emplois de qualité et un développement durable; ***fait observer que l'équilibre régional est essentiel dans cette nouvelle architecture de gouvernance économique au sein de l'Union et que les partenariats régionaux pour l'innovation devraient servir de levier;***

Or. en

Amendement 187

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à élaborer une architecture de gouvernance économique dans l'Union, fondée sur la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la solidarité, l'intégration, la justice sociale, la convergence, l'égalité de genre, des services publics de qualité, y compris un système d'enseignement public universel de qualité, des emplois de qualité et un développement durable;

Amendement

10. invite la Commission à élaborer une architecture de gouvernance économique dans l'Union **transformée**, fondée sur la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la solidarité, l'intégration, la justice sociale, **la répartition équitable des richesses**, la convergence, l'égalité de genre, des services publics de qualité, y compris un système d'enseignement public universel de qualité, des emplois de qualité et un développement durable;

Or. en

Amendement 188

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à élaborer une architecture de gouvernance économique dans l'Union, fondée sur la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la solidarité, l'intégration, la justice sociale, la convergence, l'égalité de genre, des services publics de qualité, y compris un système d'enseignement public universel de qualité, des emplois de qualité et un développement durable;

Amendement

10. invite la Commission à élaborer une architecture de gouvernance économique dans l'Union, fondée sur la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la solidarité, l'intégration, la justice sociale, la convergence, l'égalité de genre, des services **sociaux et** publics de qualité, y compris un système d'enseignement **et de formation** public universel de qualité, des emplois de qualité et un développement durable;

Or. en

Amendement 189
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à élaborer une architecture de gouvernance économique dans l'Union, fondée sur la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la solidarité, l'intégration, la justice sociale, la convergence, l'égalité *de genre*, des services publics de qualité, y compris un système d'enseignement public universel de qualité, des emplois de qualité et un développement durable;

Amendement

10. invite la Commission à élaborer une architecture de gouvernance économique dans l'Union, fondée sur la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la solidarité, l'intégration, la justice sociale, la convergence, l'égalité, des services publics de qualité, y compris un système d'enseignement public universel de qualité, des emplois de qualité et un développement durable;

Or. en

Amendement 190
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. demande instamment à la Commission et aux États membres de mettre en œuvre des mesures fermes et résolues pour lutter à la fois contre l'évasion et la fraude fiscales; souligne que la lutte contre ces fléaux est essentielle non seulement pour réduire les écarts économiques, mais aussi pour améliorer la collecte totale des recettes fiscales dans les États membres; rappelle qu'en donnant la priorité à ces actions, nous pouvons contribuer de manière significative à une meilleure égalité économique et au renforcement de l'intégrité des systèmes fiscaux dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 191

**Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel,
Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq**

Proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. rappelle la nécessité de renforcer les systèmes de protection sociale pour qu'ils soient solides, universels et adéquats, afin d'assurer un niveau de vie décent aux personnes exposées à des risques sociaux, tels que, entre autres, la vieillesse, la maladie ou le chômage, en tant que pilier du modèle social et économique et de l'État-providence européens;

Or. en

Amendement 192

Dominique Bilde

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. se félicite que, pour promouvoir la convergence sociale vers le haut, la procédure de surveillance multilatérale prévue à l'article 148, paragraphe 4, du traité FUE ait été, pour la première fois, complétée par un système d'alerte précoce dans le cadre du Semestre européen au moyen d'un cadre de convergence sociale qui pourrait encourager la correction des risques pour la convergence sociale identifiés au moyen des indicateurs clés du tableau de bord social et des rapports sur la convergence sociale publiés par la Commission; souligne qu'il importe d'inclure les risques de divergence sociale

supprimé

dans les recommandations par pays, en particulier ceux qui concernent les premières phases de développement des personnes et qui peuvent avoir des conséquences durables pour les individus, tels que l'égalité d'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité, et souligne qu'il importe de les prendre en compte lors de la définition des trajectoires d'ajustement budgétaire;

Or. en

Amendement 193

Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. *se félicite que, pour promouvoir la convergence sociale vers le haut, la procédure de surveillance multilatérale prévue à l'article 148, paragraphe 4, du traité FUE ait été, pour la première fois, complétée par un système d'alerte précoce dans le cadre du Semestre européen au moyen d'un cadre de convergence sociale qui pourrait encourager la correction des risques pour la convergence sociale identifiés au moyen des indicateurs clés du tableau de bord social et des rapports sur la convergence sociale publiés par la Commission;* souligne qu'il importe d'inclure les risques de divergence sociale dans les recommandations par pays, en particulier ceux qui concernent les premières phases de développement des personnes et qui peuvent avoir des conséquences durables pour les individus, tels que l'égalité d'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité, et souligne qu'il importe de les prendre en compte lors de la définition des trajectoires d'ajustement budgétaire;

Amendement

11. souligne qu'il importe d'inclure les risques de divergence sociale dans les recommandations par pays, en particulier ceux qui concernent les premières phases de développement des personnes et qui peuvent avoir des conséquences durables pour les individus, tels que l'égalité d'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité, et souligne qu'il importe de les prendre en compte lors de la définition des trajectoires d'ajustement budgétaire;

Amendement 194

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution**Paragraphe 11***Proposition de résolution*

11. se félicite que, pour promouvoir la convergence sociale vers le haut, la procédure de surveillance multilatérale prévue à l'article 148, paragraphe 4, du traité FUE ait été, pour la première fois, complétée par un système d'alerte précoce dans le cadre du Semestre européen au moyen d'un cadre de convergence sociale qui pourrait encourager la correction des risques pour la convergence sociale identifiés au moyen des indicateurs clés du tableau de bord social et des rapports sur la convergence sociale publiés par la Commission; souligne qu'il importe d'inclure les risques de divergence sociale dans les recommandations par pays, en particulier ceux qui concernent les premières phases de développement des personnes et qui peuvent avoir des conséquences durables pour les individus, tels que l'égalité d'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité, et souligne qu'il importe de les prendre en compte lors de la définition des trajectoires d'ajustement budgétaire;

Amendement

11. se félicite que, pour promouvoir la convergence sociale vers le haut, la procédure de surveillance multilatérale prévue à l'article 148, paragraphe 4, du traité FUE ait été, pour la première fois, complétée par un système d'alerte précoce dans le cadre du Semestre européen au moyen d'un cadre de convergence sociale qui pourrait encourager la correction des risques pour la convergence sociale identifiés au moyen des indicateurs clés du tableau de bord social et des rapports sur la convergence sociale publiés par la Commission, ***ou encore des rapports du Parlement européen, tels que sur la pauvreté des femmes en Europe et sur la dimension de genre de l'augmentation du coût de la vie et des répercussions de la crise énergétique***; souligne qu'il importe d'inclure les risques de divergence sociale dans les recommandations par pays, en particulier ceux qui concernent les premières phases de développement des personnes et qui peuvent avoir des conséquences durables pour les individus, tels que l'égalité d'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité, et souligne qu'il importe de les prendre en compte lors de la définition des trajectoires d'ajustement budgétaire; ***invite l'Union à adhérer à la charte sociale européenne (révisée) et à encourager ses États membres à la ratifier***;

Amendement 195

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. se félicite que, pour promouvoir la convergence sociale vers le haut, la procédure de surveillance multilatérale prévue à l'article 148, paragraphe 4, du traité FUE ait été, pour la première fois, complétée par un système d'alerte précoce dans le cadre du Semestre européen au moyen d'un cadre de convergence sociale qui pourrait encourager la correction des risques pour la convergence sociale identifiés au moyen des indicateurs clés du tableau de bord social et des rapports sur la convergence sociale publiés par la Commission; souligne qu'il importe d'inclure les risques de divergence sociale dans les recommandations par pays, en particulier ceux qui concernent les premières phases de développement des personnes et qui peuvent avoir des conséquences durables pour les individus, tels que l'égalité d'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité, et souligne qu'il importe de les prendre en compte lors de la définition des trajectoires d'ajustement budgétaire;

Amendement

11. se félicite que, pour promouvoir la convergence sociale vers le haut, la procédure de surveillance multilatérale prévue à l'article 148, paragraphe 4, du traité FUE ait été, pour la première fois, complétée par un système d'alerte précoce dans le cadre du Semestre européen au moyen d'un cadre de convergence sociale qui pourrait encourager la correction des risques pour la convergence sociale identifiés au moyen des indicateurs clés du tableau de bord social et des rapports sur la convergence sociale publiés par la Commission; ***insiste sur l'importance de la mise en œuvre du cadre de convergence sociale en tant qu'élément permanent du Semestre à partir du cycle 2025***; souligne qu'il importe d'inclure les risques de divergence sociale dans les recommandations par pays, en particulier ceux qui concernent les premières phases de développement des personnes et qui peuvent avoir des conséquences durables pour les individus, tels que l'égalité d'accès à une éducation et à des soins ***et des soins*** de santé de qualité, et souligne qu'il importe de les prendre en compte lors de la définition des trajectoires d'ajustement budgétaire, ***ainsi que des plans budgétaires et structurels à moyen terme***;

Or. en

Amendement 196

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginell,

Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

**Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. souligne la nécessité de réviser et d'améliorer le tableau de bord social en y incluant des indicateurs qui reflètent pleinement les causes des inégalités et les tendances en la matière, tels que des indicateurs sur l'égalité des chances, l'emploi de qualité, la répartition des richesses, l'accès universel à des services publics de qualité (y compris l'énergie, l'eau et l'assainissement), les pensions suffisantes, le nombre de sans-abri, les régimes de revenu minimum, les maladies professionnelles (y compris les troubles de la santé mentale) et les indemnités de chômage, ainsi que des indicateurs mesurant l'incidence sociale de la dégradation de l'environnement et du changement climatique;

Or. en

Amendement 197
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. appelle de ses vœux des progrès sur la dimension sociale de la taxinomie européenne de la durabilité; met en évidence qu'en février 2022, le rapport technique du groupe consultatif de la Commission sur la finance durable soulignait déjà certains mérites d'une dimension sociale pour la taxinomie de l'UE; regrette que, bien que le règlement (UE) 2020/852 sur la

taxonomie ait donné mandat à la Commission européenne de publier, avant le 31 décembre 2021, un rapport décrivant les dispositions qui seraient nécessaires pour étendre le champ d'application du règlement au-delà des activités économiques durables sur le plan environnemental, ce rapport n'ait pas encore été publié^{1 octies};

*^{1 octies} Final Report on Social Taxonomy (Rapport final sur la taxinomie sociale, en anglais uniquement), disponible à l'adresse suivante:
https://finance.ec.europa.eu/system/files/2022-08/220228-sustainable-finance-platform-finance-report-social-taxonomy_en.pdf*

Or. en

Amendement 198
Kira Marie Peter-Hansen
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. demande la mise en œuvre rapide de la directive sur la transparence des rémunérations; invite les États membres à évaluer le travail d'égal valeur selon des critères objectifs et non discriminatoires;

Or. en

Amendement 199
Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. appelle de ses vœux un processus plus démocratique pour le Semestre européen, dans lequel le Parlement serait étroitement associé, en particulier, à la définition des priorités de la politique macroéconomique et sociale; estime qu'un processus révisé du Semestre européen devrait suivre la procédure législative ordinaire et faire l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement;

supprimé

Or. en

Amendement 200
Dominique Bilde

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. appelle de ses vœux un processus plus démocratique pour le Semestre européen, dans lequel le Parlement serait étroitement associé, en particulier, à la définition des priorités de la politique macroéconomique et sociale; estime qu'un processus révisé du Semestre européen devrait suivre la procédure législative ordinaire et faire l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement;

supprimé

Or. en

Amendement 201
Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. appelle de ses vœux un processus plus démocratique pour le Semestre européen, dans lequel le Parlement serait étroitement associé, en particulier, à la définition des priorités de la politique macroéconomique et sociale; estime qu'un processus révisé du Semestre européen devrait suivre la procédure législative ordinaire et faire l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement;

12. appelle de ses vœux un processus plus démocratique pour le Semestre européen, dans lequel le Parlement serait étroitement associé, en particulier, à la définition des priorités de la politique macroéconomique et sociale ***ainsi qu'à la réduction du poids de l'analyse de la viabilité de la dette pour supplanter les décisions des gouvernements nationaux dépourvus de légitimité démocratique***; estime qu'un processus révisé du Semestre européen devrait suivre la procédure législative ordinaire et faire l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement; ***souligne que le Parlement européen est invité à accroître la transparence et la responsabilité des décisions sur les priorités macroéconomiques et sociales qui seraient prises par l'intermédiaire d'un groupe de travail spécial comprenant des représentants des parlements nationaux et européen***;

Or. en

Amendement 202

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. appelle de ses vœux un processus plus démocratique pour le Semestre européen, dans lequel le Parlement serait étroitement associé, en particulier, à la définition des priorités de la politique macroéconomique et sociale; estime qu'un processus révisé du Semestre européen devrait suivre la procédure législative ordinaire et faire l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement;

Amendement

12. appelle de ses vœux un processus plus démocratique pour le Semestre européen, dans lequel le Parlement serait étroitement associé, en particulier, à la définition des priorités de la politique macroéconomique et sociale ***ainsi qu'à la prise de décisions en matière de gouvernance socio-économique***; estime qu'un processus révisé du Semestre européen devrait suivre la procédure législative ordinaire et faire l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement; ***appelle de ses vœux un renforcement du***

Semestre européen en le codifiant dans un règlement autonome de l'Union qui pourrait définir le Semestre et ses buts thématiques et donner ainsi davantage de poids au processus, en fixant également dans ce règlement des normes de qualité pour la consultation des parties prenantes, y compris en y incluant explicitement les acteurs de la société civile et de l'économie sociale;

Or. en

Amendement 203
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. appelle de ses vœux un processus plus démocratique pour le Semestre européen, dans lequel le Parlement serait étroitement associé, en particulier, à la définition des priorités de la politique macroéconomique et sociale; ***estime qu'un processus révisé du Semestre européen devrait suivre la procédure législative ordinaire et faire l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement;***

Amendement

12. appelle de ses vœux un processus plus démocratique pour le Semestre européen, dans lequel le Parlement serait étroitement associé, en particulier, à la définition des priorités de la politique macroéconomique et sociale;

Or. en

Amendement 204
Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. ***appelle de ses vœux un processus plus démocratique pour le Semestre européen, dans lequel le Parlement serait***

Amendement

12. ***invite la Commission à examiner la manière de renforcer le processus décisionnel démocratique dans le cadre du***

étroitement associé, en particulier, à la définition des priorités de la politique macroéconomique et sociale; estime qu'un processus révisé du Semestre européen devrait suivre la procédure législative ordinaire et faire l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement;

processus du Semestre européen et de la définition des priorités en matière de politique macroéconomique et sociale;

Or. en

Amendement 205
Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. appelle de ses vœux un processus plus démocratique pour le Semestre européen, dans lequel le Parlement serait étroitement associé, en particulier, à la définition des priorités de la politique macroéconomique et sociale; estime qu'un processus révisé du Semestre européen devrait suivre la procédure législative ordinaire et faire l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement;

Amendement

12. appelle de ses vœux un processus **transformé et** plus démocratique pour le Semestre européen, dans lequel le Parlement serait étroitement associé, en particulier, à la définition des priorités de la politique macroéconomique et sociale; estime qu'un processus révisé du Semestre européen devrait suivre la procédure législative ordinaire et faire l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement;

Or. en

Amendement 206
Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

12 bis. demande un processus plus démocratique pour le Semestre européen, en accordant une attention particulière aux parties de la population qui se sentent exclues et peu concernées, ce qui menace

Amendement

la confiance dans les gouvernements nationaux et dans l'Union, en particulier parmi les populations à faibles revenus et les populations rurales;

Or. en

Amendement 207
Dominique Bilde

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. demande l'abandon du processus du Semestre européen, laissant aux États membres la liberté d'agir sur leurs propres politiques sociales et d'emploi;

Or. en

Amendement 208
Dominique Bilde

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. réaffirme le rôle des partenaires sociaux dans le renforcement du dialogue social et estime que la révision du processus du Semestre européen devrait favoriser la poursuite du dialogue avec les parties prenantes concernées, en particulier les partenaires sociaux et les organisations de la société civile concernés, sur les principales questions politiques, le cas échéant, conformément aux dispositions du traité FUE et aux systèmes juridiques et politiques nationaux;

supprimé

Or. en

Amendement 209
Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. réaffirme le rôle des partenaires sociaux dans le renforcement du dialogue social et estime que la révision du processus du Semestre européen devrait favoriser la poursuite du dialogue avec les parties prenantes concernées, en particulier les *partenaires sociaux* et les organisations de la société civile concernés, sur les principales questions politiques, le cas échéant, conformément aux dispositions du traité FUE et aux systèmes juridiques et politiques nationaux;

Amendement

13. réaffirme le rôle des partenaires sociaux dans le renforcement du dialogue social et estime que la révision du processus du Semestre européen devrait favoriser la poursuite du dialogue avec les parties prenantes concernées, en particulier les *syndicats* et les organisations *patronales et* de la société civile concernés, sur les principales questions politiques, le cas échéant, conformément aux dispositions du traité FUE et aux systèmes juridiques et politiques nationaux; ***rappelle le rôle crucial qui est celui des partenaires sociaux européens, nationaux et sectoriels dans l'anticipation du changement; souligne la nécessité d'associer étroitement les syndicats et les représentants des travailleurs à tous les niveaux du processus décisionnel, afin de garantir des transitions justes et efficaces; met en avant le rôle déterminant des négociations collectives pour garantir les normes les plus élevées de santé et de sécurité au travail, le développement de compétences pertinentes et une anticipation stratégique du changement; souligne que les instruments européens et internationaux des droits de l'homme garantissent le droit de tous les travailleurs d'organiser, de créer et d'adhérer à un syndicat, de prendre part à des négociations collectives, d'engager une action collective pour défendre leurs droits et de bénéficier de la protection des conventions collectives, indépendamment de leur statut professionnel; invite les États membres à supprimer toute disposition de la législation nationale qui***

ferait obstacle à la négociation collective, et notamment à veiller à ce que les syndicats aient accès aux lieux de travail à des fins d'organisation, de partage d'informations et de consultation, ceci afin de renforcer la représentation des travailleurs;

Or. en

Amendement 210

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginel, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. réaffirme le rôle des partenaires sociaux dans le renforcement du dialogue social et estime que la révision du processus du Semestre européen devrait favoriser la poursuite du dialogue avec les parties prenantes concernées, en particulier les partenaires sociaux et les organisations de la société civile concernés, sur les principales questions politiques, le cas échéant, conformément aux dispositions du traité FUE et aux systèmes juridiques et politiques nationaux;

Amendement

13. réaffirme le rôle des partenaires sociaux dans le renforcement du dialogue social et estime que la révision du processus du Semestre européen devrait favoriser la poursuite du dialogue avec les parties prenantes concernées, en particulier les partenaires sociaux et les organisations de la société civile concernés, sur les principales questions politiques, le cas échéant, conformément aux dispositions du traité FUE et aux systèmes juridiques et politiques nationaux; ***considère qu'il est nécessaire d'évaluer la portée et le respect du dialogue social et suggère d'introduire un mécanisme d'alerte pour signaler les cas où les États membres n'ont pas respecté leurs engagements à cet égard;***

Or. en

Amendement 211

Pirkko Ruohonen-Lerner

Proposition de résolution Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. réaffirme le rôle des partenaires sociaux dans le renforcement du dialogue social et estime que la révision du processus du Semestre européen devrait favoriser la poursuite du dialogue avec les parties prenantes concernées, en particulier les partenaires sociaux et les organisations de la société civile concernés, sur les principales questions politiques, le cas échéant, conformément aux dispositions du traité FUE et aux systèmes juridiques et politiques nationaux;

Amendement

13. réaffirme le rôle des partenaires sociaux dans le renforcement du dialogue social et estime que la révision du processus du Semestre européen devrait favoriser la poursuite du dialogue avec les parties prenantes concernées, en particulier les partenaires sociaux et les organisations de la société civile concernés, sur les principales questions politiques, le cas échéant, conformément aux dispositions du traité FUE et aux systèmes juridiques et politiques nationaux; ***souligne l'importance de la transparence et du dialogue au cours de ce processus et insiste sur le fait que les besoins des États membres devraient être mieux pris en considération et intégrés lors de celui-ci;***

Or. en

Amendement 212

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. réaffirme le rôle des partenaires sociaux dans le renforcement du dialogue social et estime que la révision du processus du Semestre européen devrait favoriser la poursuite ***du*** dialogue avec les parties prenantes concernées, en particulier les partenaires sociaux et les organisations de la société civile concernés, sur les principales questions politiques, le cas échéant, conformément aux dispositions du traité FUE et aux systèmes juridiques et politiques nationaux;

Amendement

13. réaffirme le rôle des partenaires sociaux dans le renforcement du dialogue social et estime que la révision du processus du Semestre européen devrait favoriser la poursuite ***d'un*** dialogue ***structuré et constructif*** avec les parties prenantes concernées, en particulier les partenaires sociaux et les organisations de la société civile concernés, sur les principales questions politiques, le cas échéant, conformément aux dispositions du traité FUE et aux systèmes juridiques et politiques nationaux;

Or. en

Amendement 213
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. réaffirme le rôle des partenaires sociaux dans le renforcement du dialogue social et estime que la révision du processus du Semestre européen devrait favoriser la poursuite du dialogue avec les parties prenantes concernées, en particulier les partenaires sociaux **et les organisations de la société civile concernés**, sur les principales questions politiques, le cas échéant, conformément aux dispositions du traité FUE et aux systèmes juridiques et politiques nationaux;

Amendement

13. réaffirme le rôle des partenaires sociaux dans le renforcement du dialogue social et estime que la révision du processus du Semestre européen devrait favoriser la poursuite du dialogue avec les parties prenantes concernées, en particulier les partenaires sociaux, sur les principales questions politiques, le cas échéant, conformément aux dispositions du traité FUE et aux systèmes juridiques et politiques nationaux;

Or. en

Amendement 214
Tomáš Zdechovský, Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. **réaffirme** le rôle des partenaires sociaux dans le renforcement du dialogue social et estime que la révision du processus du Semestre européen devrait favoriser la poursuite du dialogue avec les parties prenantes concernées, en particulier les partenaires sociaux et les organisations de la société civile concernés, sur les principales questions politiques, le cas échéant, conformément aux dispositions du traité FUE et aux systèmes juridiques et politiques nationaux;

Amendement

13. **note** le rôle des partenaires sociaux dans le renforcement du dialogue social et estime que la révision du processus du Semestre européen devrait favoriser la poursuite du dialogue avec les parties prenantes concernées, en particulier les partenaires sociaux et les organisations de la société civile concernés, sur les principales questions politiques, le cas échéant, conformément aux dispositions du traité FUE et aux systèmes juridiques et politiques nationaux;

Or. en

Amendement 215

Lina Gálvez Muñoz, Agnes Jongerius, Milan Brglez, Alicia Homs Ginell, Estrella Durá Ferrandis, Vilija Blinkevičiūtė, Aurore Lalucq

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. note que les professions critiques qui souffrent actuellement d'une pénurie de main-d'œuvre, telles que les emplois dans le domaine de la santé et des soins, peuvent être rendues plus attrayantes pour les travailleurs en améliorant la qualité de l'emploi et en alignant leur rémunération sur la valeur qu'elles représentent pour la société; souligne que la capacité de l'Union à faire face aux bouleversements, aux crises, qu'elles soient simples ou multiples, à l'avenir, tout en conduisant les transitions démographique, numérique et écologique, dépendra largement des conditions dans lesquelles les travailleurs essentiels seront en mesure d'accomplir leurs tâches;

Or. en

Amendement 216

Kira Marie Peter-Hansen

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. demande à la Commission de mettre en place un «test jeunesse» obligatoire au niveau de l'Union, afin que toute législation et mesure de l'Union fasse l'objet d'une analyse d'impact axée sur la jeunesse et d'une consultation avec les jeunes, les organisations de jeunesse et

les experts de la jeunesse, et d'élaborer des mesures d'atténuation en cas d'effets négatifs; invite les États membres à envisager une clause pour la jeunesse évaluant les effets d'une initiative sur les jeunes lors de la présentation de nouvelles initiatives dans tous les domaines d'action;

Or. en

Amendement 217
Dominique Bilde

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. s'inquiète particulièrement de la révision du processus du Semestre européen, qui prévoit un champ d'application plus large et une surveillance multilatérale renforcée;

Or. en